

PROJET GLO/02/GO3

HAÏTI : SUIVI À LA TABLE RONDE SUR LE COMMERCE – PHASE PILOTE  
DU CADRE INTÉGRÉ.

LA FILIÈRE DES PRODUITS BIOLOGIQUES DES SECTEURS :  
HUILES ESSENTIELLES – MANGUES ET AUTRES FRUITS/LÉGUMES  
(EXPORTATIONS NON TRADITIONNELLES)

Joel Ducasse, Consultant, 12/02

## *Table des matières*

### **ETUDE SECTORIELLE SUR LES FRUITS ET LÉGUMES**

Liste des acronymes utilisés

Liste des adresses d'accès internet des documents cités

Liste des noms des sociétés et des personnes à contacter en Haïti

Termes de référence de l'étude

Rappel des conclusions et des recommandations du rapport sur les huiles essentielles

Rappel des conclusions et des recommandations du rapport sur les fruits et légumes

Conclusion et synthèse des recommandations du rapport sur la production biologique

### ***CHAPITRE I : STRUCTURE, ORGANISATION ET PERFORMANCE***

#### **1. Structure et organisation**

##### Production et commercialisation interne de la matière première

*Caractéristique de la matière première et du produit fini, récolte, transformation primaire et secondaire, commercialisation à l'exportation.*

##### LES FRUITS

- A. La mangue
- B. La banane
- C. La papaye
- D. La limette

##### LES LÉGUMES

- A. Les plantains
- B. L'igname
- C. Le malanga
- D. Le pois congo
- E. Les champignons

#### **2. Performance**

##### Production

*Les fruits (mangue, banane, papaye, limette) et légumes (plantains, igname, malanga, champignons)*

- *Evolution de la production nationale durant la période 1990-2001 et perspectives*
- *Développements concernant l'amélioration des cultivars*
- *Principaux facteurs ayant influencé les performances de production. Les contraintes concernant la certification et contrôle de qualité des produits biologiques*

### Transformation

Evolution et perspectives de production des produits transformés des fruits (mangue, banane, papaye, limette)

- *Types de produits transformés commercialisés à présent*
- *Principaux facteurs ayant influencé les performances des entreprises de transformation (infra structurels, socio-économiques et/ou politiques)*
- *Perspectives de développement à court et à moyen terme*

Evolution et perspectives de production des produits transformés des légumes (plantains, igname, malanga, pois congo, champignons)

### Exportations

#### *La mangue*

- *Analyse des exportations des produits transformés du secteur entre 1990 et 2001, par type de produit et par destination*
- *Degré et mode d'organisation et de coordination de la filière et son incidence sur les performances à l'exportation*
- *Qualité des produits exportés : normes et laboratoires existants d'analyse et de certification de la qualité, incidence de la qualité des produits sur les performances à l'exportation.*

## **CHAPITRE II : ANALYSE DES ATOUTS ET DES CONTRAINTES AU DÉVELOPPEMENT DES EXPORTATIONS DU SECTEUR**

- *Collecte/Production (Forces, Faiblesses, Opportunités, Menaces)*
- *Transformation (Forces, Faiblesses, Opportunités, Menaces)*
- *Certification pré-exportation, accès à l'information sur les normes requises par les clients importateurs*
- *Commercialisation à l'exportation*
- *Politiques nationales de production et de commercialisation*
- *Autres contraintes*

### **CHAPITRE III : DEMANDE INTERNATIONALE DES FRUITS ET LÉGUMES BIO ET INCIDENCE DES ACCORDS COMMERCIAUX SUR LES EXPORTATIONS EN PROVENANCE D'HAÏTI**

- *Evolution des importations en quantité et en valeur et la part des exportations de Haïti dans le commerce mondial*
- *Evolution des prix à l'importation et des prix des exportations de Haïti*
- *Accords commerciaux affectant l'exportation des fruits et légumes et leur incidence sur les exportations*
- *Perspectives de développement et de diversification des exportations des fruits et légumes*

### **CHAPITRE IV : IDENTIFICATION DES PROJETS ET DES ACTIVITÉS POUR FAIRE FACE OU POUR CONTOURNER LES CONTRAINTES AU DÉVELOPPEMENT**

#### **Établissement du cadre réglementaire**

- Arrêté présidentiel déléguant au MARNDR la capacité réglementaire de créer des périmètres organiques
- Directive ministérielle du MARNDR déclarant le bassin versant de la deuxième plaine de Petit Goave périmètre organique

#### **Zonification de zones de production**

- zone de Gros Morne pour la mangue
- Anse à Foleur pour l'igname
- Deuxième plaine de Petit Goave pour la banane et les plantains

#### **Programme de certification pour les fermes privées**

- fondation Vincent
- Kay Ben

#### **Support à la filière de production des intrants nécessaires à la production organique**

- production de bio fertilisants (compostage accéléré, vermicompostage, mycorhizes)
- production de bio pesticides - Bt, champignons entomopathogènes, champignons antagonistes

#### **Mise en valeur de périmètres organiques**

- deuxième plaine de Petit Goave (banane, papaye)

- Fondation Vincent (banane, igname, limette)

### **Autres productions (les champignons)**

- Fermathe
  - Thiotte
- *Transformation*
    - Production de jus de citrus (Marmelade, Thiotte)
    - Production de IQF (mangues et papaye)
    - Production de pâtes assaisonnées de malanga
    - Mise en boîte de pois congo
  - *Commercialisation et promotion des exportations des fruits et légumes biologiques*
  - *Amélioration, certification et assurance de la qualité des exportations des fruits et légumes*
  - *Organisation de la filière et coopération régionale sur les fruits et légumes*

## **CHAPITRE V : STRATÉGIE ET POLITIQUES NATIONALES FAVORISANT LE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR**

- *Résumé de la stratégie actuelle de développement du secteur*
- *Lignes directrices éventuellement fixées par les associations et les groupements professionnels.*

### **ANNEXES**

- Informations sur les programmes d'assistance et les activités récentes de développement de la filière, ainsi que sur la stratégie sectorielle en vigueur
- Principaux acteurs économiques des filières
- Liste des principales personnes rencontrées
- Bibliographie
- Liste des entreprises exportatrices de fruits et légumes

## Liste des acronymes utilisés

ACDI	Agence Canadienne pour le Développement International
AGOA	African Growth and Opportunity Act
CABI	Commonwealth Agricultural Bureau International (UK)
CARDI	Caribbean Agricultural Research and Development Institute Barbados)
CCI	Centre du Commerce International
CONASA	Conserverie Nationale SA
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement
CTA	Technical Center for Rural and Agriculture Cooperation (The Netherlands)
DSLIP	Document Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
FHIA	Fondación Hondureña de Investigación Agricola
FINTRAC	
FMI	Fonds Monétaire International
GTZ	German Agency for Technical Cooperation
HAP	Hillside Agriculture Project
IQF	Individually Quick Frozen
MARNDR	Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
PDR	Projet de Développement Rural
PICV	Projet d'Intensification des Cultures Vivrières
PMA	Pays Moins Avancés
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPI	Petits Périmètres Irrigués
USDA	United States Department of Agriculture

**Liste des adresses d'accès internet des documents cités**

Statistiques des importations de papaye aux USA et en UE

<http://www.fintrac.com/gain/marketstats/tpm/janfeb97/PAPAYA.html>

Statistiques des importations d'igname aux USA

<http://www.haitihap.org/pdf/yam.pdf>

Statistiques de la production des champignons aux USA

<http://usda2.mannlib.cornell.edu/reports/nassr/other/zmu-bb/mush0802.txt>

Statistiques des importations de champignons aux USA

<http://www.ams.usda.gov/fv/rpmushroom.html>

Statistiques des importations de piments aux USA

<http://www.haitihap.org/pdf/ScotchBonnet.pdf>

### Liste des noms des sociétés et des personnes à contacter en Haïti

Nom de l'entreprise	Nom du responsable	Titre	Adresse	Téléphone	Email
AGRICORP	Paul Duret	PDG	173, Turgeau	509-244-0735	<a href="mailto:plduret@yahoo.fr">plduret@yahoo.fr</a>
Association Nationale des Agro Porfessionnels Haïtiens ANDAH			11, rue Montjoli, Turgeau	509-245-0847	
ARCA - BCS OKO GARANTIE, S, A.	Anne Rose Durocher	PDG	Dubois Shopping Center - Delmas	509-246-3337/o773	
Bio Récolte SA	Joel Ducasse	PDG	Co El Rancho Hotel	509-257-0396	<a href="mailto:biora@yahoo.com">biora@yahoo.com</a>
Fondation Vincent	Jacques Charles	Directeur	Entrée Barrière Bouteille, Cap Haïtien	509-262-2106	<a href="mailto:fondavin@aol.com">fondavin@aol.com</a>
GIEDAH	Henri Chatelain	Président	C/of IICA	509-245-6859	
IICA	Alfredo Mena	Représentant en Haïti	1 <sup>ère</sup> impasse Lavaud	509-245-6859	<a href="mailto:iica@acn2.net">iica@acn2.net</a>
JMB SA	Jean Maurice Buteau	PDG	Route de Damien	509-250-5995	
Jardins Hydroponiques d'Haïti	François Benoit	PDG	Fermathe	509-255-9086	<a href="mailto:ebene@acn2.net">ebene@acn2.net</a>
MARNDR	Sébastien Hilaire	Ministre	Damien	509-298-3010	

## LE SECTEUR DES PRODUITS BIOLOGIQUES – HUILES ESSENTIELLES - FRUITS ET LÉGUMES (EXPORTATIONS NON TRADITIONNELLES),

### I. Introduction

La phase pilote du cadre intégré (Plan Global intégré en faveur des PMA, adopté en 1996 lors de la première conférence ministérielle de L'OMC) et le Programme de coopération pour l'assistance technique liée au commerce destinée à Haïti de six organisations internationales, notamment la Banque mondiale, le CCI, la CNUCED, le FMI, l'OMC et le PNUD, permettent de financer certaines activités prioritaires d'assistance technique liées à l'intégration de la composante commerce dans les plans de développement et stratégies de lutte contre la pauvreté en Haïti.

Dans ce cadre, un plan d'actions a été arrêté sur la base de consultations entre les six organisations internationales susmentionnées et une délégation haïtienne de haut niveau. L'objectif global de ce plan d'actions est de renforcer les capacités du Gouvernement pour réaliser l'intégration du commerce extérieur dans le plan de développement du pays, et plus particulièrement dans le DSLP (Document Stratégique de Lutte contre la Pauvreté).

En novembre 1999, le Gouvernement de la République d'Haïti a organisé une Table Ronde sectorielle sur le commerce extérieur, avec les six agences du cadre Intégré, ainsi qu'avec les autres acteurs concernés et les pays donateurs. Cette table ronde a permis d'identifier un plan d'action avec trois objectifs immédiats. Un de ces objectifs, portant spécifiquement sur le commerce comme outil de développement vise à *identifier les secteurs porteurs pour relancer et diversifier les exportations et faire le diagnostic de l'offre exportable, en vue de la formulation d'une stratégie visant à une croissance accélérée axée sur les exportations.*

Dans le cadre de ce programme, un consultant a été recruté afin de :

1. Effectuer l'étude à l'exportation des trois secteurs retenus, en analysant les contraintes au développement des exportations d'ordre général, ainsi que celles spécifiques aux secteurs, notamment pour :
  - Secteur des huiles essentielles (exportations traditionnelles),
  - Secteurs des mangues et autres fruits et légumes (exportations non traditionnelles) ;
  - La filière des produits biologiques dans ces deux secteurs sous mentionnés ;
  - Secteur de la petite agro industrie ;
2. Analyser les tendances de la demande internationale de ces produits à moyen et à long terme ainsi que l'incidence des accords commerciaux tels que les accords de l'OMC, de Cotonou et l'AGOA sur les exportations de ces produits en Haïti

3. Analyser les performances à l'exportation des produits de ces secteurs et considérer le potentiel d'exportations de ces produits par marché cibles, y compris les marchés sous régionaux.
4. Recommander des choix stratégiques pour la promotion et le développement des exportations des produits sélectionnés, en tenant compte de la capacité et du degré de compétitivité des entreprises exportatrices haïtiennes.

## Rappel des conclusions et des recommandations du rapport sur les huiles essentielles

- *Analyse de la situation actuelle des contraintes et opportunités de l'offre exportable actuellement;*

L'industrie des huiles essentielles, continue à occuper une place importante dans l'économie haïtienne ; les exportations de ce sous secteur agricole représente un revenu moyen annuel de six millions de dollars, et se situe en troisième position après le café (soixante millions) et la mangue (douze millions).

Cette industrie longtemps basée sur quatre produits aromatiques importants<sup>1</sup> pour lesquels Haïti a occupé jusqu'au début des années 80 la première ou la deuxième place est en nette régression malgré la progression de la demande internationale en expansion régulière. Les produits touchés les plus particulièrement touchés sont la limette et la bigarade.

Cette industrie fait face à un ensemble de problèmes qui sont la diminution de la disponibilité et de la qualité des matières premières, l'état d'obsolescence des équipements et le retard technologique, les niveaux élevés de consommation et du coût de l'énergie.

### 1. Diminution de la disponibilité et de la qualité des matières premières

*La lime d'Haïti.* Bien que la qualité de la lime haïtienne soit bonne, l'augmentation de la consommation de bouche, le vieillissement des plantations joint à un complexe de maladie qui les décime en absence d'un traitement approprié a diminué sensiblement la disponibilité de cette matière première.

*L'amyris* couramment appelé bois chandelle a aujourd'hui presque disparu d'Haïti qui est le seul producteur de cette huile essentielle. Il existe quelques peuplements dans le Nord-Ouest et sur la frontière sud de la République Dominicaine qui approvisionnent quatre entreprises distillant l'amyris. Cet arbre qui est bien adapté aux régions sèches pourrait être utilisé comme essence de reboisement (ainsi que l'eucalyptus dont les feuilles peuvent aussi être distillées pour l'obtention d'eucalyptol et de térébenthine).

*Le bigaradier* s'est dénaturé par des croisements interspécifiques<sup>2</sup> qui ont contribué au développement d'une population très hétérogène, fournissant des huiles essentielles de très grande qualité à côté d'autres huiles au parfum à peine identifiable. A ce niveau il s'agirait de mettre en place un programme de multiplication de clones de grande valeur. L'industrie de production d'huile essentielle de bigarade subit aussi la concurrence de la consommation de bouche et l'utilisation du fruit comme condiment dans la cuisson des viandes et fruits de mer.

<sup>1</sup> Le vétiver, la lime, l'amyris et la bigarade.

<sup>2</sup> Selon Schwob.

## 2. Besoin de renouvellement de l'équipement et des technologies

Ces besoins de renouvellement comprennent en plus des générateurs de vapeur, les appareils d'extraction et l'utilisation d'alambics sous pression. La distillation sous pression pourrait augmenter le rendement de l'ordre de 20%, diminuer la durée de la distillation et contribuer à un meilleur bilan énergétique.

Il est à noter que l'essence de lime qui est surtout utilisée dans l'industrie alimentaire, requiert l'utilisation de l'acier inoxydable, les alambics en cuivre pouvant contaminer le produit fini.

## 3. Nécessité de diminuer le coût de l'énergie

Les distillations sont longues, allant de huit heures pour la lime, à trente six heures pour le vétiver et cent vingt heures pour l'amyris. Elles sont très gourmandes en énergie<sup>3</sup>, le coût du combustible pouvant souvent représenter un poste de dépense aussi important que celui de la matière première elle-même, compte tenu des technologies actuellement employées. Or, les principaux concurrents d'Haïti sur ces marchés, à savoir le Mexique et l'Indonésie sont des producteurs de pétrole.

Vu que cette industrie réalise 100% de son chiffre d'affaires à l'exportation, le Gouvernement gagnerait à détaxer complètement le combustible utilisé dans cette industrie pour lui permettre d'être plus compétitive.

Cette mesure aurait son maximum d'impact avec d'autres mesures dont l'uniformisation du coût du combustible sur l'ensemble du territoire pour encourager l'établissement des entreprises sur les lieux proches de la matière première, le calorifugeage des conduites et appareils, et la réhabilitation des générateurs de vapeur.

## 4. Développement de nouveaux produits

Le marché international des huiles essentielles est constitué à près de 65% par les produits dérivés du groupe citrus (orange, citrons, limette, chadèque). Le produit phare est représenté par l'huile d'orange qui se taille près de 50% du marché. L'huile d'orange est un sous produit de l'industrie de la fabrication des jus. Haïti présente une forte concentration de citrus dans les zones de Thiotte, Marmelade et Chalon. Le développement d'unités de production de jus de fruits dans ces trois zones permettrait la production de ces huiles en grande demande sur le marché international. Concernant l'orange amère ou bigarade, « les feuilles et les fleurs peuvent être exploités en plus de l'écorce du fruit. La fleur a servi dans le temps pour la production d'essence de néroli (et de son sous produit, l'eau de fleur d'oranger), avec des exportations qui ont pu dépasser 550 Kg, à partir du bigaradier vrai à l'exclusion des différents hybrides spontanés qui ne permettent pas la production de néroli. Les feuilles servent à fabriquer l'essence de petitgrain, produit classique largement utilisé en parfumerie et en savonnerie ; la diffusion de la taille de formation des arbres pour

---

<sup>3</sup> La production d'un fût de vétiver réclame entre 3,500 et 5,000 gallons de mazout. Réf. Jean Pierre Blanchard. L'usine de Blanchard utilise actuellement des déchets agricoles pour ses besoins de chauffe.

l'augmentation des rendements en fruits pourrait fournir une quantité régulière de rameaux et de feuilles pour l'extraction du petitgrain », Schwob.

L'acétate de vétivéryle (concentration par procédé chimique de l'huile essentielle de vétiver) se vendrait à quantité égale deux fois plus cher que l'huile de vétiver. Sa production permettrait d'augmenter la valeur ajoutée locale du produit. Ce produit servirait également d'apprêt pour certains tissus. Cette technologie peut être facilement mise en œuvre dans les conditions locales.<sup>4</sup>

Un potentiel est aussi décelé dans la production d'huiles de citronnelle, eucalyptus et géranium. L'eucalyptus est devenu courant depuis une trentaine d'années dans certaines parties du pays comme le sud. Ses feuilles peuvent être utilisées pour leur distillation sans nuire à la santé de l'arbre. Ce potentiel est à explorer.

Les produits sélectionnés en regard des problèmes identifiés **restent encore** les quatre productions traditionnelles qui sont le vétiver, l'amyris, la limette et la bigarade, sélectionnées à la fois par les conditions locales de production et les besoins spécifiques du marché.

*Le vétiver* : Haïti en est jusqu'à présent le premier producteur et dispose d'une infrastructure de production de grande qualité dont les installations de Caribbean Flavor and Fragrances SA à Port-au-Prince, et de Pierre Léger aux Cayes. L'avenir de cette production est apparemment bien assurée en regard de la baisse de production de l'île Maurice, et l'amélioration de la qualité du produit local.

*L'amyris* : Haïti est le seul producteur du monde de cette essence pour un volume annuel moyen de 200 fûts ; Caribbean Flavor and Fragrances SA qui en est le plus grand producteur estime qu'il y a une disponibilité locale de matières premières pour les dix prochaines années à partir des peuplements existants. La production devra par la suite être soutenue par de nouveaux peuplements à rétablir dans les zones traditionnelles de production.

*La bigarade* : les principaux utilisateurs de cette essence sont les groupes français Cointreau et Grand Marnier. Ces deux groupes entretiennent des plantations en Haïti totalisant environ 300 ha. L'instabilité politique et les attaques menées sur les plantations poussent Cointreau à une délocalisation qui a déjà eu un début de réalisation avec la vente de ses intérêts en Haïti ; des nouvelles alarmantes sont reçues à propos de l'établissement de grandes plantations d'oranges amères au Brésil (10,000 ha) et en République Dominicaine (2,000). La consommation médicinale et comme condiment de ce produit a aussi augmenté énormément ces dernières années. N'empêche qu'une stratégie de collecte des pelures utilisées dans cette consommation de bouche pourrait augmenter sensiblement le volume de matière première disponible.

*La limette* : la limette d'Haïti est unique au monde. Elle est toujours en grande demande après des producteurs de soft drink américains (Coca Cola et Pepsi). C'est un produit de mélange avec l'huile de limette mexicaine dans un ration de cinq pour un, ce qui lui conférerait le cinquième du marché mondial, de par sa qualité. Ce

---

<sup>4</sup> Référence Marc Jeune cité par Development Finance Consultants

produit fait face cependant à une énorme compétition de la consommation de bouche locale qui paie pour le produit actuellement le quadruple de ce que l'industrie serait disposée à payer. La solution serait probablement dans la collecte des pelures après pressage du fruit lors de l'extraction du jus.

- *Estimation de la demande internationale et régionale des produits sélectionnés et incidence des accords internationaux sur les exportations de ces produits spécifiques à partir de Haïti*

*Le vétiver* : la demande internationale d'huile de vétiver se situe aux alentours de 200 TM. La production d'Haïti est en augmentation ainsi que sa part de marché. La production de l'île Maurice décroît continuellement et son volume d'exportation n'aurait pas excédé trois fûts pour l'année 2002.

*L'amyris* : le marché international absorbe la totalité de la production d'Haïti qui oscille autour de 200 fûts de 200 kg par an (40 TM). Le marché a autrefois absorbé jusqu'à 140 TM par an, volume qui représente probablement la demande internationale pour ce produit sur lequel Haïti est producteur unique.

*La bigarade* : la production se situe aux alentours de 40 fûts par an. Les accords internationaux en vigueur n'ont aucune incidence sur les exportations d'huile de bigarade à partir d'Haïti.

*La limette* : la production d'essence de lime pour l'an 2000 par Haïti ont été de 4 TM contre 826 TM pour le Mexique. Les USA absorbent la presque totalité de la lime produite par le Mexique.<sup>5</sup>

Les accords internationaux en vigueur n'ont aucune incidence sur les importations de ces différentes huiles essentielles à partir d'Haïti.

- *Performance à l'exportation et circuits de commercialisation à l'exportation envisagés pour les marchés sélectionnés par marché cibles, y compris les marchés sous régionaux*

*Le vétiver* : le vétiver est exporté directement par les producteurs aux grands groupes de la parfumerie. Une commercialisation du bio pourrait viser le marché de l'aromathérapie ; Madagascar met sur le marché des produits d'aromathérapie à base de vétiver avec une prime biologique avoisinant 100%.

*L'amyris* : Le marché absorbe l'ensemble de la production d'Haïti qui en est l'unique producteur. Ce produit est considéré comme stratégique par les grands parfumeurs, étant un succédané du bois de santal qui fournit l'huile essentielle la plus chère du monde.<sup>6</sup>

---

<sup>5</sup> Source : Calculs de ITC d'après les statistiques du COMTRADE.

<sup>6</sup> Référence Jean Pierre Blanchard.

*La bigarade* : Ce produit dispose d'un marché captif vu que les producteurs sont les utilisateurs finaux de l'huile de bigarade dans leurs liqueurs (Grand Marnier et Cointreau).

*La limette* : La limette a disparu des exportations dès l'an 2000. Cependant, les fabricants de boissons gazeuses américains dont Coca Cola et Pepsi souhaiteraient un taux de mélange de cinq pour un entre la lime mexicaine et la limette haïtienne pour certaines de leurs boissons (Teem et & Seven Up), ce qui garantirait à ce produit un marché important.

- *Recommandations des choix stratégiques pour la promotion et le développement des exportations des produits sélectionnés*

*Vétiver* : les recommandations portent sur :

- l'augmentation de la disponibilité de la matière première par la promotion de la lutte contre l'érosion avec la culture en bande du vétiver,
- la mise en place par les distillateurs d'un système de paiement à la qualité,
- la production locale d'acétate de vétiveryle (Schwob).

Les facteurs de compétitivité d'Haïti dans la production de l'huile de vétiver sont le faible coût de la main d'œuvre, et le coût de l'énergie.

*Amyris* : les recommandations portent sur :

- l'augmentation de la disponibilité de la matière première par la réalisation de campagnes de reboisement à partir du bois chandelle dans les zones arides du Nord Ouest (Mole Saint Nicolas, Anse Rouge, etc. ).

Les facteurs de compétitivité d'Haïti dans la production de l'huile d'amyris sont le coût de l'énergie et le coût du loyer de l'argent, vu la longue durée de stockage de la matière première, qui peut aller de deux à cinq ans.

*Bigarade* : les recommandations portent sur :

- l'augmentation de la disponibilité de la matière première par l'augmentation de la surface des vergers modernes,
- l'exploitation de toutes les parties de la plante pour la production locale d'essence de néroli et de petitgrain en vue de rendre cette industrie plus compétitive face à la menace représentée par le Brésil et la République Dominicaine.

Les facteurs de compétitivité d'Haïti dans la production de l'huile de bigarade sont le faible coût de la main d'œuvre, le coût de l'énergie et le renforcement de la sécurité des plantations en vue d'éviter des délocalisations d'entreprises.

*Limette* : bien que la production d'huile de limette ait disparue, le caractère unique du produit lui permet de prétendre à un renouveau sur le marché international. Les recommandations portent sur :

- l'augmentation de la disponibilité de la matière première par la collecte des pelures pressées dans les zones de consommation du fruit de bouche.

## Rappel des conclusions et recommandations du rapport sur les fruits et légumes

### A. Les marchés

La promotion des exportations des produits agricoles a sa meilleure opportunité dans la disposition EBA qui donne pour les Pays les Moins Avancés (PMA) l'accès libre de droits et taxes aux produits agricoles frais ou transformés. A noter que Haïti est la seule PMA de l'hémisphère américain. La même opportunité d'accès au marché des USA existe pour les pays africains dans le cadre de l'AGOA. Haïti est en train de chercher activement les mêmes privilèges octroyés à ces pays.

#### 1. Les fruits

##### 1.1. *les fruits frais*

- a) *La mangue*, produit vedette au niveau des exportations de fruits frais peut augmenter son chiffre d'affaires en frais à cause de la forte demande de la mangue francisque sur le marché Nord Américain. Des opportunités certaines existent aussi sur l'Europe pour la mangue francisque en frais qui est un produit exclusif haïtien. Il s'agira d'augmenter l'offre en étalant les nouvelles plantations sur la plus grande variété de microclimats afin de continuer bénéficier de la disponibilité à l'année de ce fruit dont la période de récolte est la plus étendue de la région.
- b) *Les autres fruits frais qui offrent par ailleurs les meilleures opportunités sont la banane et la papaye* à cause de la diminution projetée de la compétitivité des pays producteurs de la région tels la Martinique et de la Guadeloupe pour la banane, et de la Jamaïque pour la papaye à la faveur de la disposition EBA. Il est à noter que ces pays disposent encore d'un dispositif de protection pour quatre produits sensibles dont la banane. La protection dont jouit la banane subit une érosion annuelle de 20% l'an commencée à partir de janvier 2000, qui culminera le 1<sup>er</sup> Janvier 2005. Dans l'intervalle, il est justifié en regard des subventions dont les pays exportateurs de banane continueront à bénéficier ces deux prochaines années, de prévoir des mesures compensatoires pour l'agriculteur haïtien. Ces mesures peuvent comprendre la diffusion massive à prix subventionné des nouveaux cultivars aux zones de production, le soutien à la fourniture des intrants de la production organique (bio fertilisants et bio pesticides) et la modernisation de l'équipement d'irrigation ainsi que l'extension de l'irrigation goutte à goutte aux aires sèches sur financement de l'Etat et concession d'exploitation aux entreprises privées suivant le modèle appliqué en République Dominicaine)

##### 1.2. Les fruits transformés

Les grades supérieurs des trois fruits retenus (mangue, banane, papaye) seront utilisés pour l'exportation en frais ; les fruits de moins bonne conformation pourront fournir la matière première pour certaines transformations dont la production de IQF (Individually Quick Frozen), de jus, de nectar et de produits de confiserie.

Les zones de Marmelade, Thiotte et Chalon présentent une excellente opportunité pour la production de jus d'agrumes.

## 2. Les légumes

### 2.1. *les légumes frais*

Les légumes présentant la meilleure opportunité à l'exportation sont les produits à consommation ethnique à destination du marché caribéen et nord Américain comme les piments, des racines et tubercules comme l'igname et le malanga et pois congo.

### 2.2. *Les légumes transformés*

La pâte assaisonnée de malanga qui sert à la fabrication d'acras présente un potentiel important.

### 2.3. *Autres produits du rayon de légumerie*

Le champignon local ou djondjon, propre à Haïti, présente un potentiel à l'export extrêmement intéressant. Il en est de même de certains champignons gourmets tels le shiitake et la pleurote dont les vertus médicinales sont de plus en plus reconnues.

## **B. L'Amélioration de la disponibilité du produit exportable**

### 1. Les fruits frais

#### - *Extension des plantations d'arbres fruitiers*

Il s'agira de continuer les efforts en cours depuis une dizaine d'années pour la distribution aux agriculteurs de plants de manguiers francisque par le MARNDR. Ces efforts commencent à porter des fruits où on peut constater une plus grande disponibilité de fruits exportables ces trois dernières années.

La variété de mangue Cœur d'Or, vulgarisée par l'Organisation Non Gouvernementale Ore, est un fruit de choix pour la production de IQF, à cause de son pourcentage élevé de pulpe.<sup>7</sup>

#### - *Création de vergers modernes de manguiers et avocatiers*

Certains exportateurs considèrent de plus en plus d'établir des vergers d'importance afin d'assurer la disponibilité d'une partie de leur matière première. Les principaux produits envisagés sont la mangue et l'avocat.

---

<sup>7</sup> Réf. Jean Maurice Buteau de JMB SA

Le MARNDR a envisagé de mettre des terrains de l'Etat à la disposition de ces entreprises suivant un bail à long terme à prix modique, moyennant leur mise en culture dans les six mois qui suivraient la concession.

- *Amélioration du transport routier dans les périodes de fructification*

Certains exportateurs estiment qu'une amélioration du transport routier dans les périodes de récolte pourrait doubler la disponibilité de l'offre exportable de mangues. Ceci serait particulièrement valable pour les Départements du Nord Ouest et du Plateau Central.

*Le cas de la banane – proposition de stratégie*

Promotion de la filière organique par :

- La création de quatre pôles de production/transformation (Nord Ouest, Nord, Beaumont, deuxième plaine de Petit Goave),
- L'extension des variétés résistantes à la Sigatoka noire acceptées sur le marché international (Fhia 18 et Fhia 23)
- Le support à la production locale et à la diffusion de bio fertilisants et de bio pesticides dans les zones de production

**2. Les fruits transformés**

- Financement de l'équipement aux industriels de la place pour la production de IQF et de jus et nectar.
- Réalisation d'études de faisabilité pour la production intégrée de jus d'agrumes et d'huiles essentielles à partir de ces fruits.

**3. Les légumes frais**

- Etablissement de champs semenciers stratégiques de plantains<sup>8</sup>, d'igname et de malanga dans la Grand Anse, le Sud et le Sud Est dont la production servirait aussi à la consommation locale et/ou l'exportation de produits frais et transformés.
- Intensification de la production de certains piments à fort potentiel d'exportation (habanero, scotch bonnet), etc.

**4. Les légumes transformés**

- Promotion de la production de la pâte assaisonnée de malanga au Borgne, au Dondon et au bas Plateau central.

---

<sup>8</sup> Résistants à la Sigatoka noire.

- Promotion de la culture des champignons sur les déchets de café et de cacao dans les zones de Thiotte et de Dame Marie.
- Promotion de la production de sauces piquantes.
- Mise en boîte du pois congo à destination du marché ethnique de Porto Rico et de New York.

### **C. Organisation du transport**

Amélioration des voies de désenclavement terrestre, pour l'accès aux ports et aux aéroports ; négociation collective des prix avec les transporteurs aériens et maritimes; investissements dans la chaîne de froid des zones de production au stockage à quai.

### **D. Financement des développements**

- Continuation du support de l'UE à la filière semencière des racines et tubercules dans le cadre de son support à la sécurité alimentaire en Haïti.
- Financement de l'infrastructure d'irrigation pour la mise en valeur de certaines terres arides inexploitées et octroi de concessions à des entrepreneurs pour leur mise en exploitation ;
- Recherche d'éventuels partenariats avec des producteurs de banane des territoires européens d'Outre-Mer intéressés à des délocalisations.
- Promotion de la petite industrie : production des jus, nectars, produits de confiserie – transformation de certaines épices dont la production de sauces piquantes.

## **Recommandations**

Considérant la diversité et la complexité des problèmes inhérents à ce secteur, il est spécialement recommandé de promouvoir après les études appropriées un projet intégré de longue durée comportant plusieurs phases d'intervention couvrant les secteurs agronomique, technologique, économique et commercial qui devrait être mis en place à court terme.

Il s'agira dans ce cadre d'assurer :

- le renforcement des associations existantes et leur mise en réseau à l'effet de faciliter des échanges d'informations ;
- l'organisation des filières et l'appui à l'émergence de grappes d'industries de nature à favoriser une intégration verticale de la production des huiles essentielles, des fruits et des légumes ainsi que des services associés ;

- la concertation intra-sectorielle propice à une nette et claire définition aussi bien des objectifs que des moyens à mettre en œuvre en vue de les atteindre.

## **II. Conclusion et synthèse des recommandations du rapport sur les produits biologiques.**

Le présent rapport traite du potentiel à l'export sur les marchés européens et Nord américains des produits bio des sous secteurs fruits et légumes, huiles essentielles et produits de la petite industrie.

Les données sur les marchés extérieurs proviennent principalement des statistiques d'organisations internationales comme la FAO, ou le CTA, d'agences nationales telles la USDA ou l'ACDI, ou de certaines études spécifiques sur les secteurs commanditées par le Gouvernement auprès de firmes privées.

Ces données ont été complétées auprès d'intervenants au niveau de ces filières, particulièrement auprès des exportateurs de fruits et légumes et d'huiles essentielles et de différents producteurs de produits de confiserie sur le marché.

La représentation locale de l'IICA a aussi été consultée au titre de son implication dans les consultations locales ayant abouti à la déclaration conjointe des Ministres de l'Agriculture souscrivant à un agenda agricole hémisphérique, et pour ses efforts dans la promotion avec la CABA, de l'agriculture biologique dans la Caraïbe.

Au niveau gouvernemental, nous avons consulté au fur et à mesure de l'avancement des travaux des cadres et les titulaires du MCI, du MARNDR et du PLAN.

Au niveau des activités en cours de promotion de l'agriculture biologique en Haïti, certains intervenants ont été consultés dont principalement ARCA représentant du groupe BCS OKO Garantie SA qui assure la certification biologique sur le marché de la République Dominicaine, et Bio Récolte SA, fournisseur d'intrants et autres services à la filière biologique agricole.<sup>9</sup>

Des suggestions ont aussi été recueillies auprès d'organisations de la société civile tels l'Association Nationale des Agro professionnels Haïtiens (ANDAH), ainsi que le Groupe d'intérêt Economique pour le Développement de l'Agriculture en Haïti (GIEDAH).

### **Conclusions sur la production bio des huiles essentielles et fruits et légumes**

On peut considérer qu'à l'exception de certaines productions (bigarade pour les huiles essentielles), papaye et légumes de saison courte (piments, cantaloup, etc.) pour les fruits et légumes, l'ensemble de la production de ces deux secteurs se réalise en Haïti sans utilisation d'engrais ou de pesticides chimiques.

Les recommandations pour l'augmentation de l'offre exportable de la production bio suivent donc étroitement les celles des deux précédents rapports, l'option du tout

---

<sup>9</sup> Voir notice de présentation des entreprises en annexe.

biologique étant valable pour les huiles essentielles, ainsi que pour les fruits pérennes et les racines et tubercules, en frais ou transformés (jus d'agrumes).

## **A. Les marchés**

### **1. Les fruits**

#### *1.1. les fruits frais*

- c) *La mangue francisque*, exclusivement haïtienne, est un produit organique de facto. La mangue bio dispose d'une prime biologique de l'ordre de 30%.
- d) *Les autres fruits frais qui offrent par ailleurs les meilleures opportunités sont la banane, la papaye et la limette sur l'Europe* dans le contexte et à la faveur de la disposition EBA. La prime bio payée pour ces trois produits varie de 30 à 155%. La banane présente le plus fort potentiel. La République Dominicaine détient 80% du marché de la banane organique sur l'Europe qui est cultivée en grande partie avec la main d'œuvre haïtienne.

#### 1.2. Les fruits transformés

Les produits de transformation de trois de ces fruits produits organiquement (mangue, banane, papaye) disposent aussi d'un marché en IQF (Individually Quick Frozen), jus, nectars et produits de confiserie.

Les zones de Marmelade, Chalon et Thiotte, présentent une excellente opportunité pour la production de jus d'agrumes organiques.

### **2. Les légumes**

#### *2.1. les légumes frais*

Les légumes comme l'igname, le malanga et le pois congo sont des productions organiques de facto. Il s'agira de les promouvoir en tant que tel, et de limiter à l'avenir la lutte contre les pestes s'attaquant à ces cultures à l'utilisation de bio pesticides pour lesquels l'offre est disponible localement.

#### *2.2. Les légumes transformés*

La pâte assaisonnée de malanga qui sert à la fabrication d'acras présente un potentiel important.

#### *2.3. Autres produits du rayon de légumerie*

Le champignon local ou djondjon, propre à Haïti, est un produit organique provenant de la cueillette de ce produit sur les troncs d'arbres morts. Un embryon de production de champignons gourmets (pleurote, shiitake et

volvariella) produits organiquement commence à se développer à l'initiative de la société Bio Récolte SA.

## **B. Amélioration de la disponibilité du produit exportable**

### **1. Les fruits frais**

#### *- Certification de zones de production*

Il s'agira de promouvoir certaines productions d'enclaves reconnues et déclarées organiques comme telles, dont principalement la mangue dans la région de Gros Morne, la zone de Beaumont et le nouveau périmètre de Petit Goave à mettre en valeur sous format organique et la limette en provenance de l'île de la Gonave et les avocats de la région de Savanette.

#### *- Création de vergers modernes*

Il s'agira aussi d'intégrer certains producteurs individuels dans un programme de certification bio dont principalement la Fondation Vincent, dans la zone de Limonade, et d'éventuels concessionnaires privés de terrains à mettre en valeur sous format organique dans le bassin versant de la deuxième plaine de Petit Goave.

#### *- Support à la production des intrants compatibles à la production bio*

Il s'agira de promouvoir une stratégie de soutien à la filière organique par la diffusion des intrants et de l'information technique en rapport avec la fertilisation et la lutte intégrée contre les pestes.

## **Recommandations**

Il s'agira dans ce cadre d'assurer :

- le renforcement des associations existantes intéressées à la promotion de l'agriculture bio (dont ANDAH et GIEDAH) et leur mise en réseau à l'effet de faciliter des échanges d'informations ;
- l'organisation des filières et l'émergence de grappes d'industries de nature à favoriser une intégration verticale de la production bio des huiles essentielles, des fruits et des légumes ainsi que des services associés ;
- la concertation intra-sectorielle propice à une nette et claire définition aussi bien des objectifs que des moyens à mettre en œuvre en vue de les atteindre.

## LES SECTEURS DE PRODUCTION BIOLOGIQUE – HUILES ESSENTIELLES - MANGUE ET AUTRES FRUITS/LÉGUMES (EXPORTATIONS NON TRADITIONNELLES)

La première instance de certification organique s'est établie en Haïti en septembre 2002 (BCS OKO Garantie SA représentée par la firme ARCA). Cette firme vient sur un marché à fort potentiel vu que l'ensemble de la production agricole haïtienne, hormis les cultures comme le riz dans l'Artibonite et le maraîchage dans les zones traditionnelles de Kenscoff et du Morne des Commissaires, auxquelles s'ajoutent de nouvelles enclaves comme le plateau de Rochelois, Goyavier, etc. est réputée produite organiquement. En particulier, l'ensemble de la production des huiles essentielles, des fruitiers pérennes comme la mangue et les avocats, et de racines et tubercules comme l'igname et le malanga sont généralement produits sans l'utilisation d'engrais ou de pesticides chimiques.

Il s'ensuit que le potentiel d'exportation des produits biologiques épouse généralement ce qui a été identifié dans le contenu des rapports sur le potentiel à l'exportation des huiles essentielles ainsi que de la mangue et autres fruits et légumes.

Le créneau différencié des produits biologiques fournit une prime à mettre en regard des coûts de certification biologique et de promotion commerciale. Les autres avantages non financiers de la production biologique sont la préservation de l'environnement et de la santé des populations.

## Conclusions et recommandations

Tant pour le secteur des huiles essentielles que pour celui des fruits et légumes, la production agricole haïtienne utilise des méthodes de production biologique par défaut.

Vu l'importance de la prime à la production biologique sur le marché international il s'agit de mettre en place les structures nécessaires pour formaliser la filière bio. En ce sens, la table ronde internationale sur l'agriculture organique, menée principalement par le GTZ avec la participation active du CDI et de la FAO peut jouer un rôle important dans cette mise en place. Réf. <http://www.gtz.de/organic-agriculture/fr/table/table.html>

Au niveau des huiles essentielles, les productions d'huiles de vétiver et d'amyris correspondent à une production biologique (pas de fertilisation, pas d'utilisation de produits chimiques). Il s'agira d'établir un cadre de production plus durable (méthodes de culture moins érosives pour le vétiver, renouvellement et exploitation moins anarchiques des lots boisés de bois chandelle) pour qualifier ces produits.

L'huile de bigarade provient essentiellement des fermes de Marnier Lapostolle et de Guacimal (un ancien partenariat avec Cointreau) qui totalisent environ 300 ha plantés en bigarade. La concentration de cette production permettrait sans grande difficulté d'atteindre l'objectif d'une production totalement organique par l'utilisation de fertilisants et pesticides biologiques, et d'obtenir la certification dans un horizon de trois ans, soit le temps demandé entre la cessation de l'utilisation des produits chimiques et l'obtention de la certification organique.

Sur ce marché, le créneau de l'aromathérapie pourrait être atteint directement par les producteurs en court-circuitant les intermédiaires. Un effort de promotion avec un label national devrait être envisagé, sur le modèle de la promotion réalisée pour le café Haïtien blue.

### Les fruits et légumes

Les interventions retenues pour le soutien à la filière fruits et légumes portent principalement au niveau des fruits frais sur la mangue, la banane et la papaye, pour les produits transformés sur les jus de citrus ; au niveau des légumes, sur la production de plantains, d'igname, de malanga et des champignons gourmets, et de leurs produits transformés tels les pâtes assaisonnées de malanga. De fortes opportunités sont présentes pour le développement de produits bio à partir des productions précitées, vu que l'écoulement de pâtes assaisonnées de malanga s'écoulement déjà dans des grandes surfaces en Europe (chaîne Rivard en France), et que ce marché est sensibilisé aux vertus du produit bio .

*La mangue* La production des mangues correspond au schéma de production organique par défaut. Cependant, les mangues produites au niveau de la plaine des Cayes, de Léogane, du Cul de Sac et de l'Artibonite l'étant dans le régime de petite propriété, l'utilisation des engrais chimiques dans ces zones de production

demandera l'établissement de la traçabilité de ces produits. Bien que le système de traçabilité indispensable pour l'obtention de la certification ne soit pas suivi par aucune instance d'accréditation pour le moment, cette opportunité est certaine, la zone de Gros Morne par exemple, qui fournit environ 29% des mangues exportées selon une étude citée dans le présent document présente des caractéristiques d'enclavement et ne produit pas de maraîchages sur lesquels on utilise en général les engrais chimiques. La zonification organique de Gros Morne assorti d'un suivi sur l'introduction des engrais et pesticides chimiques permettrait à près du quart de la production de mangue exportée de bénéficier sur le court terme du label organique et d'une prime éventuelle de plus d'un million de dollars par an sur les fruits frais.<sup>10</sup>

*La banane et la papaye* Il existe un fort potentiel de production de banane organique destinée à l'exportation. La mise en place de cette production pourra s'inspirer du modèle dominicain pour l'implantation des infrastructures d'irrigation, la production des intrants pour la bio fertilisation et la lutte phytosanitaire, son financement et la commercialisation du produit. Le même potentiel existe dans une moindre mesure pour la papaye. Les exportations de banane sont pour le moment inexistantes, mais on peut estimer le potentiel d'exportation de banane organique à 20,000 tonnes à l'horizon 2006, pour un chiffre d'affaires de l'ordre de dix millions de dollars,<sup>11</sup> et un potentiel de croissance annuel soutenu de l'ordre de 10% à partir de ce point de départ. La production de papaye organique pourrait à l'horizon 2006 viser à couvrir 400 ha emblavés, une production annuelle de 2,400 TM et un chiffre d'affaires de trois millions de dollars.<sup>12</sup>

*Les jus de citrus* Ce potentiel se retrouve au niveau de Thiotte et de Marmelade. On peut estimer le potentiel de production à 4,000 tonnes de jus pour un chiffre d'affaires potentiel à l'export de l'ordre de deux millions de dollars.<sup>13</sup>

*Les racines et tubercules* la production d'igname et de malanga se réalise en général dans des conditions de production organique par défaut. Toute la zone d'Anse à Foleur allant vers le Borgne, à cause de son enclavement pourrait être zonée pour sa production organique d'igname. On peut estimer le volume exportable d'igname et de malanga biologique à 4,000 tonnes pour un chiffre d'affaires de l'ordre de deux millions de dollars.<sup>14</sup>

*Le pois congo (Cajanus cajan)* la culture du pois congo en vue de son exportation à Porto Rico et sur le marché ethnique des Porto Ricains sur New York représente une opportunité unique. Elle est intensive en main d'œuvre, elle est pérenne, elle accepte les sols montagneux dénudés et pauvres, et comme c'est une légumineuse, elle peut contribuer à enrichir le sol ; au niveau de la transformation,

<sup>10</sup> Le quart des exportations de mangues d'Haïti représente un chiffre d'affaires de USD 3,000,000, et la prime biologique sur la mangue, à 35% représente environ USD 1,000,000.

<sup>11</sup> Soit 50% des exportations annuelles de banane bio de la République Dominicaine sur l'Europe en 1999, référence C.E. Lopez in Organic banana 2000 : toward an organic banana initiative in the Caribbean, page 67. La RD a pu s'approprier de 80% du marché européen de la banane organique en quatre ans (1996-2000), aidée en cela par le coût de la main d'œuvre haïtienne.

<sup>12</sup> Estimations Bio Récolte SA

<sup>13</sup> Estimations Bio Récolte SA

<sup>14</sup> Estimations Bio Récolte SA

elle peut compter sur une capacité installée d'entreprises comme la CONASA pour la mise en boîte, et la Haïtian Can pour la production de boîtes métalliques. Une partie appréciable du pois congo produit en Haïti est achetée par la République Dominicaine pour être revendue à la firme porto Ricaine Goya. Les exportations directes de pois congo organique projetées en fonction des achats informels de la RD sur la frontière haïtiano dominicaine, pourraient viser un volume de 10,000 TM par an, le volume acheté en Haïti étant mis en boîte et réexporté à Porto Rico.

*Les champignons gourmets* La production de certains champignons qui peut être entreprise sur les déchets de certaines cultures pourrait être encouragée sous format organique, particulièrement sur les déchets de café à Thiotte, et sur les cabosses de cacao dans la région de Dame Marie.

*Cadre conceptuel et besoins en intrants de support pour la promotion de la filière organique*

La production biologique en Haïti suppose des travaux de zonification organique, la mise en place d'un système de certification et de la production d'intrants alternatifs pour maintenir la fertilité des sols et combattre les ravageurs des cultures. L'effort nécessaire devra être fait tout particulièrement concernant ce dernier point au niveau de la vulgarisation des produits et techniques appropriées.

Pour l'ensemble de ces productions, et particulièrement pour la banane qui est le fruit tropical le plus important en termes d'importation par l'Amérique du Nord et l'Europe, il s'agira de mettre en place un plan d'action reprenant les grandes lignes des recommandations faites lors de l'atelier international sur la production et le marketing de la banane organique dans la région caribéenne tenu en République Dominicaine du 31 octobre au 4 novembre 1999 sous les auspices de l'INIBAP.<sup>15</sup> Ces recommandations portaient sur :

- la réalisation dans le court terme d'études de faisabilité sur le potentiel socio économique et agronomique de la production de la banane organique ;
- la mise en place d'essais sur certaines variétés de banane, notamment le FHIA 23<sup>16</sup> dont des essais sont en place en République Dominicaine et à Cuba ;
- l'initiation de recherches sur la gestion des systèmes de production de banane organique, tenant compte particulièrement des problèmes causés par le mal de la Sigatoka noire, et des problèmes de fertilité au niveau des parcelles sous production organique ;

<sup>15</sup> International Network for the Improvement of Banana and Plantains. La mission de l'INIBAP est d'augmenter de manière durable la productivité des bananes et plantains produites sur des petites fermes, pour la consommation domestique et pour les marchés locaux et à l'export.

<sup>16</sup> Le Fhia 23 est une banane du type Gros Michel, tolérante au mal de la Sigatoka noire, qui est considérée comme la meilleure option dans le remplacement des bananes susceptibles de type Cavendish résistantes à cette maladie. Réf. Prospects of uses of new varieties in organic systems, workshop report, page 14, Organic banana 2000, INIBAP.

- la mise au point de fermes de démonstration pour faciliter la formation des agriculteurs dans l'application des nouveaux paquets technologiques ;
- la mise en place de systèmes de suivi (ISO 14000 et 9000, FAO-CODEX, IFOAM) ;
- la réalisation par le comité marketing ad hoc créé lors de la tenue de la conférence en référence, d'une étude de marché pour la banane organique;<sup>17</sup>
- l'établissement par le World Organic Supermarkets Clubs (WOSC) d'un forum de discussion entre les producteurs et les détaillants ;
- la mise en place par l'INIBAP d'un site web pour la production d'information à l'intention des producteurs et des acheteurs de banane organique ;
- l'implication des bailleurs de fonds dans le support de cette initiative.

---

<sup>17</sup> Réf. M. Paul Pikauskas, Secrétaire du sous groupe sur la banane du groupe intergouvernemental sur la banane et les produits tropicaux, FAO, Rome.

## **CHAPITRE 1: SECTEUR DES PRODUITS BIOLOGIQUES DES HUILES ESSENTIELLES ET FRUITS ET LÉGUMES : STRUCTURE, ORGANISATION ET PERFORMANCE**

### **L'agriculture biologique : définition**

*« L'agriculture biologique se distingue des autres conceptions de l'agriculture par l'application de normes (règles de production), de procédures de certification (systèmes d'inspection obligatoire) et d'un système d'étiquetage spécifique, qui explique l'existence d'un marché partiellement séparé de celui des denrées alimentaires non biologiques. La pratique de l'agriculture biologique est réglementée au niveau de l'UE par la directive CEE No 2092/91.*

*L'agriculture biologique peut être définie comme une méthode de production qui met essentiellement l'accent sur la protection de l'environnement et sur les considérations relatives au bien être des animaux dans le domaine de la production animale. Elle évite ou réduit considérablement l'emploi de produits chimiques de synthèse comme les engrais, les pesticides, les additifs, les produits médicamenteux, etc.*

*Dans le domaine de la production végétale, l'agriculture biologique repose sur différentes pratiques culturales comme la fertilisation par l'incorporation d'engrais organique, la production de légumineuses capables de fixer l'azote ; le compost de légumes ou l'épandage d'engrais peu solubles, des mesures préventives de lutte contre les ennemis des cultures et les maladies, notamment le choix d'espèces et de variétés appropriées, des systèmes de rotation des cultures spécifiques, la lutte contre les mauvaises herbes par des procédés mécaniques et la protection des insectes utiles.*

*Dans le domaine de la production animale, des normes minimales ont été fixées en ce qui concerne la taille des zones de parcours interne et externe, de manière à ne pas entraver le comportement naturel des animaux. Les animaux doivent être alimentés avec des aliments issus de l'agriculture biologique, mais des dérogations temporaires peuvent être accordées. Les races devraient être sélectionnées en fonction de leur environnement naturel et de leurs résistances aux maladies. L'incorporation d'antibiotiques et autres additifs aux aliments des animaux ainsi que l'utilisation d'hormones et de promoteurs de croissance, sont interdites. Dans la mesure du possible, les traitements devraient être fondés sur des substances médicamenteuses naturelles. A des fins thérapeutiques, les antibiotiques et autres traitements chimiques allopathiques peuvent être utilisés, pour autant que leur administration soit soumise à des conditions et à un contrôle strict. La bonne gestion du fumier pour prévenir toute pollution de l'environnement est aussi obligatoire.*

*Dans le domaine de la transformation des denrées alimentaire, seul un nombre limité d'additifs est autorisé, afin de s'assurer que les caractéristiques spécifiques acquises*

*par l'aliment au cours de la phase de production ne soient pas perdues pendant la phase de transformation ».*<sup>18</sup>

L'agriculture organique a été pratiquée par l'humanité pendant près de 12,000 ans, jusqu'à 1840 qui a vu l'enregistrement du premier brevet pour la production industrielle du premier engrais de synthèse en Allemagne. L'utilisation des pesticides a commencé en 1920 avec l'apparition du DDT. Aujourd'hui, les méfaits documentés de ces pratiques agricoles intensives sur l'environnement et la santé ont généré une réaction énergique des consommateurs des pays développés à tel point que le marché des produits biologiques - qui paie une prime importante sur ce produit différencié - atteint déjà entre 1 et 5% du volume des aliments consommés dans les pays avancés (UE, Amérique du Nord, Japon), avec un taux d'augmentation annuel du chiffre d'affaires allant de 15 à 20%.

## **1. Structure et organisation**

### Production et commercialisation interne de la matière première

*Caractéristique de la matière première et du produit fini, la récolte (extraction des racines), les transformations primaires et secondaires, la commercialisation à l'exportation*

#### A. Le vétiver Haïti

Le vétiver, surtout cultivé dans la plaine des Cayes et ses piedmonts par des petits fermiers sans utilisation d'engrais ou de pesticides est arraché à maturation et les racines mises en balle pour leur transport vers les usines où elles sont distillées sans ajout de produits chimiques. Le produit est ensuite centrifugé et entreposé dans des fûts avant d'être exporté. On peut considérer que l'ensemble de la production du vétiver en Haïti est obtenu suivant les procédés de l'agriculture biologique.

#### B. La lime

La limette est cultivée généralement près de la case paysanne, avec une fertilisation organique provenant du petit élevage de cour (porc et volaille). L'arbre est secoué pour la récolte et les fruits sont collectés dans des bidons ou dans des sacs pour être amenés au marché. Le fruit est destiné à la consommation de bouche et une quantité de plus en plus rare était distillée en vue de l'obtention d'huile de lime pour l'exportation. On peut considérer que la production de limette dans des zones entières du pays (comme l'île de la Gonave par exemple qui est un grand producteur de ce produit) est obtenue suivant les procédés de l'agriculture biologique.

---

<sup>18</sup> Définition tirée du rapport : l'Agriculture biologique dans l'UE, faits et chiffres, pris sur le website de la Commission Européenne [http : //www.europa.eu.int/comm/agriculture/qual/organics/facts\\_en.pdf](http://www.europa.eu.int/comm/agriculture/qual/organics/facts_en.pdf)

C. L'amyris

L'arbre est coupé dans des peuplements sauvages et le bois débité en vue de son transport sur la cour des entreprises procédant à la distillation de l'amyris. La distillation longue se réalise sans ajout de produits chimiques. L'huile obtenue est centrifugée et stockée en fûts en vue de son exportation. Le bois d'amyris destiné à la distillation est collecté dans des peuplements naturels à l'état sauvage, d'où il s'ensuit l'ensemble de la production l'huile d'amyris peut être considérée comme obtenue à partir de procédés respectant l'agriculture biologique, bien que son mode d'exploitation « à blanc étoc » ne puisse être considéré comme soutenable.

D. La bigarade ou orange amère

La bigarade tout comme la limette est cultivée généralement près de la case paysanne, avec une fertilisation organique provenant du petit élevage de cour (porc et volaille). L'arbre est secoué pour la récolte et les fruits sont collectés dans des bidons ou dans des sacs pour être amenés au marché. Deux plantations modernes dans le Nord d'une superficie de 300 ha au total pratiquent la culture en utilisant les intrants de l'agriculture classique (engrais chimiques et pesticides). Le fruit est destiné à la consommation de bouche et une quantité de plus en plus rare était distillée en vue de l'obtention d'huile de bigarade pour l'exportation.

## LES FRUITS

*Caractéristique de la matière première et du produit fini, récolte, transformation primaire et secondaire, commercialisation à l'exportation.*

A. La mangue

La mangue est cultivée généralement par de petits propriétaires qui n'ont pas recours à la fertilisation chimique ou à la lutte phyto sanitaire. L'arbre bénéficie souvent de la fertilisation organique apportée par le bétail (porc et ruminants). Les fruits sont récoltés par des équipes spécialisées à l'aide d'une gaule munie d'un sac. La production est amenée à l'usinier par camion, en vrac ou dans des sacs et ou caisses. On peut qualifier particulièrement la zone enclavée de Gros Morne qui produit près du tiers des mangues exportées, de zone de production biologique, cette mangue poussant sur des piedmonts.

B. La banane

La production de banane et/ou plantains se réalise sans apport d'engrais ou de pesticides dans les principales zones de production Grand Anse et Sud Est pour la banane, Arcahaie, Port de Paix, plaine du Nord et Petit Goave pour les plantains). Tout au plus une application de Furadan peut être réalisée au

moment de la plantation contre les nématodes et le *Cosmopolites sordidus*. Les régimes sont récoltés et transportés entiers par camions dans les zones de consommation. Une très faible partie de la production est transportée par voiliers vers les îles avoisinantes à partir de Port de Paix. .

### C. La papaye

La papaye est plantée par des petits agriculteurs au bord des champs. C'est une culture traditionnelle de la zone de l'Etang Bois Neuf où on peut la remarquer en plus grande densité, en culture alternée avec la banane. Les papayes ordinairement cultivées pèsent plus de 5 lbs. Les semences employées sont des hybrides dégénérés qui donnent des rendements assez faibles.

Certains pépiniéristes dans la région métropolitaine vendent des plants prêts à la transplantation. La demande locale n'étant pas exigeante, la connaissance des caractéristiques des variétés vendues est très approximative.

La papaye est cueillie fruit par fruit lorsque ce dernier commence à montrer les marques du début de maturité (première tâche jaune sur le fruit). La récolte commence au bout de neuf mois et s'étale sur une durée approximative de neuf mois.

Certaines entreprises et/ou projets engagés dans la promotion des exportation commencent à montrer un intérêt pour la culture de la papaye (HAP, Franz Mevs à Marmont dans le Plateau Central, Bio Récolte SA à Santo sous format organique). Les variétés retenues par le Hawaïan Solo et le Maradol Roja qui est tolérante au bunchy top virus, maadie virale transmise par la mouche blanche, qui fait des ravages en plaine du Cul de Sac.

### D. La limette

Les informations données à propos de la limette dans la partie huiles essentielles sont valable pour la production du fruit de bouche.

## LES LÉGUMES

*Caractéristique de la matière première et du produit fini, récolte, transformation primaire et secondaire, commercialisation à l'exportation.*

### A. Les plantains

#### 1. *Caractéristique de la matière première et du produit fini*

Haïti est un grand producteur de plantains (400,000 TM). Les plantains cultivés en Haïti sont du type Cavendish, avec comme variété la plus cultivée la banane musquée, très appréciée, mais susceptible à la maladie de la

Sigatoka noire. Pour contrer la maladie, des plants résistants dont le Fhia 21 et le CRBP 39 sont actuellement distribués par le MARNDR dans la zone la plus affectée du Nord Ouest. Les plantains rentrent pour 22 Kg par an per capita dans la diète alimentaire locale.

Certaines zones sont quasiment des zones bananières en monocultures (plaine de l'Arcahaie sur près de 5,000 ha, le Nord Ouest, etc.). La culture plantains a commencé à se développer dans de nouvelles zones dont la plaine du Nord où elle tend à remplacer la culture de la canne à sucre. La culture se pratique dans les zones d'une pluviométrie allant de 1,200 à 1,600 mm. C'est une culture généralement irriguée.

## 2. *La récolte*

La récolte se fait à la main en coupant le régime entier qui est transporté à dos d'homme ou d'animal hors des champs. La production est chargée au bord des routes en régimes entiers dans des camions qui amènent la production vers les marchés urbains de gros qui redistribuent la production vers les marchés de quartier.

## 3. *Transformation primaire et secondaire*

Les plantains généralement consommés bouillis ou frits dans de l'huile bouillante après avoir été aplatis. Cette transformation se réalise au niveau des ménages, et dans une moindre mesure au niveau de la cuisson populaire. La variété bluggoe (banane poban) est utilisée en Haïti pour la fabrication de farine de banane pour les nourrissons.

## 4. *Commercialisation à l'exportation*

Les bananes plantains ont été traditionnellement exportées en petite quantité vers les petites Antilles voisines sur des voiliers à partir de la zone de Port de Paix dans le Nord Ouest. Les zones bananières ont une consommation quasi nulle d'engrais ou de pesticides chimiques.

## B. L'igname

### 1. *Caractéristique de la matière première et du produit fini*

L'igname est produite un peu partout dans le pays, dans les terroirs des montagnes humides. On retrouve de grandes concentrations de cette production dans la Grand Anse, le Sud Est, le Nord et la zone d'Anse à Foleur (entre Port de Paix et le Borgne). C'est aussi l'une des cultures de substitution dans les écosystèmes caféiers de montagne. La production annuelle d'igname est estimée à environ 100,000 TM.

Des principales variétés d'igname produites en Haïti, on considère que celles offrant un potentiel à l'export sont l'igname blanche, l'igname jaune, et l'igname sel aussi appelée igname cush cush.

La culture de l'igname en Haïti fait face à deux problèmes majeurs qui sont la rareté de la semence, et les attaques en champ des larves de cucurlionidae et scarabidae (marocas) qui s'attaquent aux tubercules et déprécient la récolte.

## 2. *La récolte*

L'igname est généralement plantée en janvier – février – mars et récoltée de septembre à décembre.

## 3. *Transformation primaire et secondaire*

L'igname est généralement consommée en frais.

## 4. *Commercialisation à l'exportation*

Un début de commercialisation à l'exportation pour l'igname en frais est observé depuis un an, soutenu par le projet HAP financé par l'USAID. Ceci nouveau produit intéresse énormément les producteurs de mangues qui cherchent à maintenir ouvert leurs infrastructures dans la saison creuse.

## C. Le malanga

### 1. *Caractéristiques de la matière première*

Le malanga est généralement planté en mars et la récolte intervient principalement en décembre. Le tubercule produit est aussi utilisé comme semence. Cette culture fait face à la rareté d'une semence de qualité. Les rendements sont diminués sensiblement par des maladies virales, mais ceci peut être contré par l'utilisation la micro propagation des plants devant servir de semences.

Le malanga à chair rose, variété locale appelée Lilac est en demande pour l'exportation. D'autres variétés cubaines à haut rendement ont été introduites par la société Bio Récolte SA en Haïti au cours de l'année 2002.

### 2. *La récolte*

La plante est arrachée et les cormes nettoyés de la terre. Les tubercules sont amenés au bord des routes par charge à dos d'animal d'où il est acheté et transporté dans les milieux urbains. Il est généralement vendu en petits lots disposés à même le sol dans les marchés urbains.

### 3. *Transformation primaire et secondaire*

Le malanga est souvent consommé en frais. Il est aussi râpé en vue de produire la pâte de malanga qui sert à la production d'une friture appelée acra qui est très appréciée en Haïti et sur les marchés ethniques caribéens et de leur

diaspora en Amérique du Nord. La farine de malanga présente aussi la plus faible granulométrie de toutes les farines de tubercules, ce qui la rend la plus digestible de ces farines, et à ce titre, elle est très utilisée comme aliment hypo allergénique dans la nourriture des nourrissons et des vieillards.

#### 4. *Commercialisation à l'exportation*

Le projet HAP assure la promotion des exportations de malanga en frais sur les USA depuis 2001, en mettant les organisations de producteurs en contact avec les exportateurs, et en aidant ces derniers à pénétrer le marché nord Américain.

#### D. Le pois congo

##### 1. *Caractéristiques de la matière première et du produit fini*

Le pois congo est une culture traditionnelle que l'on retrouve surtout dans le Nord et le Plateau Central. C'est une culture annuelle qui vient généralement dans les rotations maïs - pois congo ou maïs - petit mil - pois congo.

La variété la plus plantée est le Kaki, qui est très appréciée sur les marchés extérieurs (République Dominicaine, Porto Rico et diaspora portoricaine de New York).

##### 2. *La récolte*

Les variétés plantées en Haïti sont photopériodiques avec une récolte étalée de décembre à février. On estime la production locale à 30,000 TM.

##### 3. *Transformation primaire et secondaire*

Le pois congo est commercialisé en frais.

##### 3. *Commercialisation à l'exportation*

La Conserverie Nationale SA, basée au Cap Haïtien achetait au début des années 80 une partie de la production locale qu'elle conditionnait dans des boîtes métalliques pour la vente sur le marché extérieur. La CONASA est fermée depuis 1987.

#### E. Les champignons

Les champignons qui seront mentionnées dans ce rapport sont le djondjon local et les champignons gourmets dont la pleurote, le volvariella et shiitake.

### 1. *Caractéristiques de la matière première et du produit fini*

Ces champignons sont des saprophytes qui se développent sur les déchets cellulosiques (trunks d'arbres morts, résidus de culture comme la paille de riz, la bagasse de canne, la sciure et copeaux de bois, les feuilles de bananes séchées, etc.). Les champignons séchés sont riches en protéines, vitamines et minéraux. Ils ont en plus des propriétés médicinales reconnues (propriétés anti bactériennes, anti tumorales, anti fongiques et anti virales. Certains de leurs extraits permettent de lutter contre le cholestérol. Le marché mondial des champignons gourmets, de 18 milliards pour l'année 2001, dépasse celui du café et montre une croissance annuelle de l'ordre de 20%.

*Le djondjon* Le champignon local communément appelé djondjon pousse sur les troncs d'arbres morts tels le manguier, l'avocat, etc. c'est une production spontanée qui se manifeste en saison des pluies. Il est exclusif à Haïti dans l'hémisphère Nord.

*Les champignons gourmets* La pleurote pousse à l'état endémique dans certaines zones du pays telles la Grand Anse et le Morne des Commissaires. Il est appelé dans ces lieux le djondjon blanc. Des spores de pleurote, de volvariella et de shiitake ont été importées par la société Bio Récolte SA et la production de ces champignons gourmets testées avec succès sur différents matériaux cellulosiques dont certains déchets de culture (paille de riz, etc.) ainsi que la sciure de bois et les déchets de cartons. Des protocoles de production en milieu rural ont été développés par cette société en vue de la promotion de ces cultures.

La filière de production des champignons gourmets dans les pays du sud est asiatique comprend classiquement un laboratoire de production de blanc (semence du champignon) qui approvisionne des microentrepreneurs producteurs de champignons. Lorsqu'une densification de la production intervient au sein d'une communauté rurale, apparaît ainsi un type d'opérateur intermédiaire, le producteur de sacs de substrat stérilisé.

### 2. *La récolte*

Les chapeaux des djondjons sont récoltés à la saison des pluies. La maîtrise de l'hygrométrie permettrait d'obtenir des récoltes toute l'année, faisant passer cette production du stade de cueillette au statut de culture maîtrisée.

### 3. *Transformation primaire et secondaire*

Les djondjons après récolte sont mis à sécher au soleil pendant deux jours au bout desquels ils sont mis en sacs. Le produit bien séché se conserve pendant des mois.

Les champignons gourmets peuvent être commercialisés en plus du frais, séchés ou en saumure.

### 3. *Commercialisation à l'exportation*

Le djondjon dispose local important, ainsi qu'un marché extérieur constitué de la diaspora haïtienne d'Amérique du Nord. Le Kg de djondjon séché se vend USD 40.00 - 50.00 à l'export sur les marchés américains et japonais.

Les champignons gourmets sont vendus en frais entre 4 et 10 dollars américains le Kg. Séchés, leur prix peut être multiplié par dix.

## 2. **Performance**

La première agence de certification biologique s'est établie en Haïti à la fin de l'année 2002.

### Exportations des produits biologiques des huiles essentielles et des fruits et légumes <sup>19</sup>

Bien que les huiles essentielles en provenance d'Haïti (surtout le vétiver et l'amyris qui constituent le gros des exportations) ainsi la mangue haïtienne sont des productions biologiques de facto, rien n'est exporté en tant que tel, alors que ces primes bio, aligné sur 30% de la valeur des exportations, pourraient représenter une entrée additionnelle de près de un million de dollars pour les huiles essentielles, et autant pour la mangue venant de Gros Morne.

### Production

#### *Les mangues*

Haïti est le 5<sup>ème</sup> producteur mondial de mangues d'après la FAO avec une production annuelle de 358,000 tonnes (1986). Les autres pays producteurs sont l'Asie – Océanie 11,600,000 tonnes, l'Amérique du Sud 718,000 tonnes, le Mexique 714,000 tonnes, et les autres pays des Caraïbes 378,000 tonnes. Les fruits sont essentiellement dans les jardins des petites exploitations. Il n'existe que très peu d'exploitations de grande taille.

Haïti, selon la American Society of International Agriculture, est le seul pays disposant d'une récolte de mangue étalée sur dix mois, alors que la plupart des pays ont une production sur 6 à 7 mois. Cette longue période de production est due à la variété de micro climats rencontrés en Haïti, et aux différentes altitudes des sols.

Le volume de la production exportée se répartit comme suit : <sup>20</sup>

- Plaine du Cul de Sac 34%
- Passe Reine – Gros Morne 29%
- Léogane 14%

<sup>19</sup> Il sera utile de se référer aux documents de l'offre exportables de ces produits sous forme conventionnelle en gardant à l'idée que la plus grande partie de la production concernée est en quelque sorte organique par défaut.

<sup>20</sup> Source Asdem

- Cabaret – Arcahaie 12%
- Saint Marc – Artibonite 11%

Les principales régions de production sont le bassin de Port-au-Prince pour les récoltes de début de saison, et la région de Gros Morne pour la fin de saison.

- *Evolution de la production nationale durant la période 1990-2001 et perspectives*

Voir annexes.

- *Types de produits. Pour les produits agricoles, développements concernant l'amélioration des cultivars*

*Mangues* : Le seul cultivar exporté en frais est la mangue francisque. La variété Cœur d'Or, isolée par l'ONG Ore à Camp Perrin est en train d'être diffusée dans la plaine des Cayes et intéresse au plus haut chef la JMB SA qui compte l'utiliser pour la production de cubes de mangues congelés à cause de son grand pourcentage de chair.

*Banane* : le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR) est en train de mener des essais multilocaux sur des plants de banane obtenus au travers de l'IICA, ce en vue de contrer la maladie de la Sigatoka noire d'introduction récente en Haïti. De ces souches, les plus prometteuses sont le Fhia 18 et le Fhia 23 qui rencontrent une bonne acceptation sur les marchés d'exportation.

*Papaye* : la variété Maradol Roja a été introduite en Haïti en 2002 à cause de sa tolérance à certaines maladies virales et certaines caractéristiques désirables (port bas entre 1.2 et 1.7 mètres, moins de 2% de plantes à fleurs mâles, fruit à chair rouge résistant aux chocs et d'un poids standard compris entre 1.6 et 2 kg) qui lui offrent un avenir. Elle représente 60% des exportations du Mexique sur les USA.

*Avocats* : les plantations de la variété Hass, petit avocat le plus demandé sur le marché international est en train d'être vulgarisé par l'exportateur de mangues Reymers, qui envisage de planter 1,000 ha dans la région du Morne-des-Commissaires.

### ***Les légumes***

*L'igname jaune Jamaïcaine* Le prix de cette igname qui est exporté en frais sur le marché des USA se maintient à plus du double de celui des autres ignames. Des souches importées de la Jamaïque par la JMB SA sont en phase de micro propagation. Il est envisagé par un regroupement d'hommes d'affaires l'emblavement de deux champs d'une superficie totalisant 100 ha dans la Grand Anse et l'Ouest, en vue de créer une réserve semencière

stratégique qui servirait aussi à approvisionner le marché local et d'exportation.

*Le malanga* La variété Lilac à chair blanche et à pelure mauve est la plus appréciée sur le marché international. La semence est produite par voie de micro propagation, ce qui permet lève la contrainte de la rareté de la semence. disposer . Le potentiel de cette culture se retrouve dans l'exportation en frais, la production de farine et de pâte de malanga assaisonnée prête à l'emploi.

*Les champignons gourmets et le djondjon local* : Les cultures du shiitake, de la pleurote et du volvariella peuvent être maîtrisées par les agriculteurs paysans ; Ils peuvent être produits à partir de résidus de cultures qui sont en grande abondance en Haïti : parches de café, cabosses de cacao, paille de riz, bagasse de canne, faux troncs de banane, etc. Les premiers résultats obtenus en Haïti dans la production de ces trois champignons gourmets sont prometteurs. Le djondjon local dispose d'un important marché ethnique en Amérique du Nord (USA, Canada) et dans la région Caribéenne. Pour le moment, il est obtenu par cueillette. Une firme de biotechnologie travaille à la maîtrise des conditions de production des trois champignons gourmets mentionnés, et du champignon djondjon.

- *Principaux facteurs ayant influencé les performances de production.*

Ces informations porteront principalement sur les mangues qui sont le principal produit d'exportation de la filière fruits et légumes.

Les performances de la production de mangues en Haïti ont montré les tendances suivantes :

- L'augmentation de la production. Cette augmentation significative que les exportateurs situent à près de 30% pour ces dix dernières années est due aux efforts de diffusion de plants de manguiers greffés consentis sur la période, particulièrement dans la plaine des Cayes.
- Le changement dans les périodes de disponibilité des mangues. On a pu observer une variabilité dans les dates de récoltes de la mangue ces dernières années, qui sont attribuées à l'effet de El Niño. Les mangues hors saison jouissent en général d'un meilleur prix ;
- La diminution relative de volumes transportés. Les résultats positifs obtenus par le secteur sont mitigés par un volume important de fruits qui n'arrivent pas à être transporté à cause du mauvais état des routes. Il est à noter aussi que l'insécurité foncière a empêché la récolte des fruits produits sur la ferme d'un exportateur trois années de suite.

Il est à noter par ailleurs pour la banane et les plantains l'apparition en Haïti au cours de l'année 1998, du mal de la Sigatoka noire, maladie fongique qui ne peut être combattue économiquement que par l'introduction et la diffusion massive de variétés résistantes.

## Transformation

### Evolution et perspectives de production des produits transformés

Il n'y a pas eu d'investissements majeurs dans le domaine de la transformation ces vingt dernières années à l'exception de la Conserverie nationale SA qui est aujourd'hui fermée.

- *Types de produits transformés commercialisés à présent*

Il existe une petite transformation décentralisée de fruits qui écoule sur le marché local des confitures, gelées et marmelades. Ces petites unités de production se retrouvent surtout dans la région métropolitaine, dans la zone de Saint Marc, dans le Sud Est, à Pestel dans la Grand Anse, et dans la zone de Petit Goave.

- *Principaux facteurs ayant influencé les performances des entreprises de transformation (infra structurels, socio-économiques et/ou politiques)*

Le contexte socio économique difficile de ces dix dernières années, n'a pas permis de grands changements au niveau de l'augmentation de l'offre énergétique, ou de l'amélioration des conditions de transport aérien, maritime et terrestre, conditions primordiales pour l'investissement industriel.

- *Perspectives de développement à court et à moyen terme*

Deux entreprises pensent à la réalisation d'investissements majeurs dans le domaine : ce sont la JMB SA, entreprise exportatrice de mangues qui est en train d'établir une unité de production de cubes de fruits IQF (projection de mise en opération en mars 2003), et la SHAISA qui envisage l'établissement d'une unité de production de sauce piquante.

## Exportations

- *Analyse des exportations des produits primaires et des produits transformés du secteur entre 1990 et 2001, par type de produit et par destination*

Voir annexes.

- *Degré et mode d'organisation et de coordination de la filière et son incidence sur les performances à l'exportation*

Le secteur des fruits et légumes comprend une association : la ANEM (Association des Exportateurs de Mangues), présidée par l'industriel Jean

Maurice Buteau.<sup>21</sup> C'est une association bien structurée qui se réunit régulièrement. Elle a pu mener des négociations collectives pour établir un système normalisé de traitement des fruits à l'eau chaude contre la mouche blanche, afin d'obtenir les autorisations d'exportations du FDA vers les USA. Elle a aussi pu obtenir en 1995 une caution de garantie pour le financement de l'achat de la matière première, vu le fort taux de décapitalisation du secteur après l'embargo de 1992-1994. L'ANEM est très intéressée à soutenir la promotion des exportations de mangues sous format bio en devenant partie prenante d'un système de certification organique pour des enclaves de production telles la zone de Gros Morne.

Une association socio professionnelle, l'ANDAH (Association Nationale des Agro professionnels Haïtiens), soutient la promotion d'une agriculture soutenable, dont la production organique des fruits et légumes. L'Association est en discussion avec le représentant de OKO Garantie SA pour un partenariat dans l'établissement du chapitre local de certification organique de cette entité.

La GIEDAH (Groupe d'Intérêt pour le Développement de l'Agriculture en Haïti), nouvellement créée sur le modèle de la Junta Agro empresarial Dominicana, ambitionne de rassembler tous les acteurs des sous filières agricoles dont la filière des fruits et légumes en vue de donner créer un interlocuteur privilégié parlant d'une seule voix au secteur étatique, aux fins pour le secteur privé de travailler constructivement au développement de la production agricole pour la consommation locale et l'exportation au bénéfice de tous les intervenants de la filière de production.

- *Qualité des produits exportés : normes et laboratoires existants d'analyse et de certification de la qualité, incidence de la qualité des produits sur les performances à l'exportation.*

La USDA a convenu avec l'État Haïtien et les exportateurs de mangues, d'un protocole pour le traitement de la mangue à l'eau chaude contre la mouche du fruit. Les exportations de toutes les entreprises sont contrôlées par des inspecteurs de la USDA qui contrôlent in situ la bonne réalisation des opérations de traitement, ce, aux frais de l'exportateur. L'ANEM paie USD 400,000 annuellement à la USDA pour ces inspections.

Le Ministère du Commerce et de l'Industrie a mis en place avec l'assistance technique de la FAO un programme de contrôle de qualité des aliments.

---

<sup>21</sup> Le nouveau Président de la ANEM est Mr Harald Bussénus suite aux élections tenues par la ANEM fin 2002.

## **CHAPITRE II : ANALYSE DES ATOUTS ET DES CONTRAINTES AU DÉVELOPEMENT DES EXPORTATIONS DU SECTEUR**

Malgré que la production d'huiles essentielles et de fruits et légumes en Haïti soit de facto organique, que le marché soit porteur pour les produits organiques, et que la République Dominicaine qui partage l'île avec Haïti a pu capter en moins de quatre ans 80% du marché de la banane organique sur l'Europe, Haïti n'a pas encore fait le nécessaire pour pénétrer ce marché.

Une intervention bien pensée peut permettre dans le court terme de positionner le pays sur le marché de la production organique. Elle comprendrait trois actions :

- a) l'établissement en Haïti d'une agence de certification disposant d'une bonne renommée internationale ;
- b) un travail conjoint entre les associations de producteurs – exportateurs, l'agence de certification et le Ministère de l'Agriculture pour arriver à une zonification organique, particulièrement pour la mangue ;
- c) la promotion de la production des bio fertilisants et des bio pesticides.

### **Position compétitive d'Haïti sur le marché des fruits et légumes**<sup>22</sup>

Haïti dispose d'avantages comparatifs pour gagner une place sur le marché d'exportations des fruits et légumes. Le pays comporte aussi d'importances faiblesses.

La plupart des avantages comparatifs sont fournis par la nature, plutôt qu'ils ne soient créés par l'Homme. Haïti est plus proche des principaux marchés d'Amérique du Nord que la plupart des pays de la Caraïbes, et de l'Amérique Latine, ce qui implique des temps de transit plus courts, un transport moins coûteux, et une plus grande facilité à faire des affaires.

La culture haïtienne, particulièrement sa longue histoire agricole, la tradition de travailler ensemble, et une très forte éthique du travail sont aussi des avantages importants. L'absence de la mouche méditerranéenne est aussi importante parce que cela permet à Haïti de produire et d'exporter des papayes et d'autres fruits tropicaux exotiques vers les USA alors que d'autres pays du CBI ne le peuvent pas.

Haiti possède aussi des faiblesses cruciales qui empêchent de nouveaux investissements et des progrès sur des plans d'exportation déjà établis. En tout premier lieu, il est évident que l'instabilité politique, économique et sociale empêche l'évolution de ce sous secteurs tout comme des autres secteurs d'activités économiques du pays. Cette instabilité se manifeste par un taux élevé d'inflation, un taux de chômage élevé et de vol, un manque de crédit à long et court terme, et une carence de résultats au niveau des institutions engagées dans la recherche, l'éducation

---

<sup>22</sup> Reproduction partielle du rapport de Markets and Technology partners, INC, du 31 Janvier 1996 sur le potentiel d'exportation des fruits et légumes frais sur les USA et le Canada.

et l'extension. Pour empirer les choses, le sous secteur fruits et légumes restent très petit et manque d'une voix unifiée au niveau des producteurs et des exportateurs. En dehors de la situation politique, la production agricole fait face à la faible dimension des exploitations et à l'insécurité foncière. La plupart des terres sont affectées par une érosion sévère, la déforestation et le manque de bassins versants protégés, et peuvent être frappées à tout moment par des cyclones tropicaux d'une plus grande sévérité que les autres pays du CBI comme le Costa Rica.

- **Collecte/Production**

Une analyse SWOT (Forces – Faiblesses – Opportunités – Menaces) montre que le secteur fruits et légumes offre des opportunités indéniables.

*Forces* : la principale force de ce secteur est la diversité de microclimats que l'on retrouve en Haïti qui assure un étalement des productions des fruits et légumes à l'année. Ces productions se réalisent à proximité du grand marché nord Américain, et au sein des pays de la Caricom dont la plupart ont un niveau très élevé d'importation de fruits et légumes tropicaux pour nourrir les touristes qui les visitent à longueur d'année. L'étalement des productions a assuré la réussite de la commercialisation de la mangue francisque, et peut jouer pour les autres fruits (particulièrement pour la banane, la papaye) et les légumes (igname, malanga, plantain, champignons gourmets et djondjons).

### **Liste des points forts d'Haïti pour l'exportation de produits agricoles non traditionnels**

- plus de 200 zones écologiques
- pas de gel
- grande variété de type de sols (y compris les sols limono argileux similaire au Guatemala)
- plusieurs grandes plaines à différentes élévations
- pas de mouche méditerranéenne du fruit
- possibilité de certification organique pour certaines zones et certaines cultures
- longue tradition agricole
- main d'œuvre abondante
- forte éthique de travail
- désir de travailler ensemble
- support du Gouvernement
- bon accès aux intrants agricoles
- infrastructure portuaire acceptable
- temps de transit maritime comparativement rapide
- infrastructure aéroportuaire acceptable
- bas coût du transport aérien
- transport hebdomadaire à Montréal
- possibilité de produire et d'expédier à contre saison des USA et du Canada
- Succès antérieurs à la période d'embargo
- Peu de tracasseries administratives à l'exportation

Au niveau de la filière bio, Haïti fait une très faible consommation d'engrais chimiques et de pesticides. Le système d'exploitation agricole dominant qui regroupe

la petite exploitation paysanne de montagne s'adonnant aux cultures vivrières n'a jamais fait d'utilisation de fertilisants et pesticides chimiques à proprement parler. La consommation d'engrais chimiques ne dépasse pas 30,000 TM pour une superficie de 900,000 ha de surface agricole utile (SAU), soit environ 33 Kg/ha. Plus de 90% de cette consommation se réalise sur la culture du riz dans la vallée de l'Artibonite (60,000 ha de surface équivalent plantée en riz chaque année) et sur l'horticulture intensive pratiquée dans la région de Kenscoff et du Morne des Commissaires (12,000 ha en choux et 6,000 ha en pomme de terre pour les deux cultures maraîchères les plus pratiquées).

La mangue produite en Haïti à titre d'exemple, ainsi que la banane, ne font pas recours aux engrais et pesticides chimiques, et jouissent donc d'un statut de production biologique de fait. Rarement, les plants de banane sont traités par trempage avec certains produits chimiques contre les nématodes et le *Cosmopolites sordidus*.

*Faiblesses* : l'ensemble de ces productions se réalise sur des micro propriétés et font face à de sérieux problèmes de disponibilité du crédit et d'accès pour l'évacuation de ces productions.

#### **Liste des points faibles d'Haïti pour l'exportation de produits agricoles non traditionnels**

- Instabilité politique continue
- Insécurité personnelle continue
- Conjoncture économique continuellement incertaine
- Manque de crédit pour la production agricole et les activités de transformation et d'exportation
- Taux d'inflation élevés
- Institutions publiques faibles
- Mauvaises routes
- Infrastructure d'irrigation limitées
- Coûts de l'énergie élevés
- Coupures d'électricité fréquentes
- Risque élevés d'orages tropicaux
- Faible taille des propriétés
- Insécurité foncière
- Erosion sévère
- Présence de la mouche blanche
- Rareté d'exportateurs expérimentés
- Absence d'une association forte de producteurs agricoles
- Absence d'une association forte d'exportateurs de produits agricoles
- Connaissance limitée des marchés
- Carence de techniciens au niveau de la production

*Opportunités* : la principale opportunité se retrouve dans la disposition EBA.

*Menaces* : Instabilité politique qui risque de couper Haïti de ses marchés. Décapitalisation de l'économie à cause de la durée de la crise et arrêt des financements internationaux.

### Sélection des productions prioritaires exportables

#### A. Les plans d'exportations (produce deals)

La plupart des fruits et légumes ont une saison de production bien définie, souvent limitée par la nature, et de ce fait, pour avoir une production à l'année de ces cultures, il s'agit de les produire dans des endroits différents. Pour cette raison, les gens de l'industrie aux USA utilisent des phrases comme « le plan d'exportation des fruits d'hiver chiliens » - the Chilean winter fruit deal – ou « the Haitian mango deal ».

Un plan d'exportation implique une culture, une provenance, un marché et une saison.

#### Exemple de plan d'exportation

		Plan d'exportation		
SOURCE	PRODUIT		MARCHÉ	SAISONNALITÉ
Pays	Espèce		Receveur	Commencement et fin
Zone	Variété		Termes de la vente	Rythme de livraison
Producteur	Partie de la plante		Mode de transport/transporteur	
exportateur	Forme		Itinéraire	
	Présentation		Pont de transfert	
	Grade		Volume anticipé	
			Distribution	
			Utilisation finale	

#### Durabilité du plan d'exportation

Alors qu'un plan d'exportation dure généralement une saison, les producteurs et les exportateurs partie prenante voudront travailler sur une activité durable financièrement et pratiquement, au moins sur trois ans et de préférence sur dix années et plus.

D'un autre côté, le Gouvernement et les bailleurs de fonds seront intéressés à supporter des cultures dont la production est soutenable sur le long terme du point de vue économique, environnemental et social.

En vue de satisfaire à ces deux points de vue, il s'agira d'identifier et d'adapter en Haïti des espèces et cultivars :

- dont la production pour l'export n'aura pas un impact inacceptable sur l'environnement local ;
- qui pourront être produits selon des standards à l'intérieur des limites d'utilisation des produits agro chimiques prescrits localement et dans le marché visé ;
- qui produiront des rendements exportables acceptables pour le producteur ;
- qui pourront supporter la manutention locale et les procédures de transport ;
- qui pourront arriver au port d'entrée du marché visé dans des conditions acceptables ;
- qui garderont une vie à l'étagère et une condition suffisamment convenable après le transit, pour répondre aux attentes du marché ;
- qui pourront générer sur le temps un revenu suffisant pour couvrir les coûts, fournir un profit à l'agriculteur, et payer un salaire suffisamment attractif aux ouvriers agricoles.

#### Méthodologie de sélection de plan d'exportation prometteurs

##### Test AML (Admissibilité, Marché et Logistique)

Les résultats de ce test sur 31 cultures dans l'étude intitulée : Fresh produce exports to the USA and Canada : opportunities and constraints for Haïti, janvier 1996, réalisée par la firme Market and Technology Partners (MTP) recommandent la mangue et la papaye sous plusieurs formes, certains types et variétés de bananes et plantains le mangosteen et le litchi, et finalement le blackberry et le red raspberry pour les fruits, et principalement l'échalotte, les piments, et le pois d'angole pour les légumes.

### Fruits potentiellement exportables

			USA		
	Forme	Admissibilité	Potentiel	Logistique	Recommandations étude
Mangues	Frais entier	Avec TEC*	Elevé	Bon	Poursuivre – promouvoir expansion
	Frais tranché	TEC	Moyen	Mauvais	Poursuivre – explorer les technologies, sanitation
	Frais – jus	TEC	Moyen	Moyen	Poursuivre – explorer les technologies, la compétition
	Frais – pulpe	REC	Moyen	Moyen	Poursuivre – explorer les technologies, les marchés
	Congelé - cubes	Oui	Moyen	Bon	Poursuivre – chercher entrepreneurs intéressés
	Congelé – concentré	Oui	Moyen	Bon	Poursuivre – chercher entrepreneurs intéressés
	Tranches - séchées	Oui	Moyen	Bon	Poursuivre – explorer la technologie, les marchés
Papaye	Frais entier	Avec TEC	Elevé	Bon	Poursuivre – explorer la production, compétitivité
	Frais tranché	TEC	Moyen	Mauvais	Poursuivre – explorer les technologies, la sanitation
	Frais – jus	TEC	Moyen	Moyen	Poursuivre – explorer les technologies, la compétition
	Frais – pulpe	REC	Moyen	Moyen	Poursuivre – explorer technologies et marchés
	Congelé - cubes	Oui	Moyen	Bon	Poursuivre – chercher entrepreneurs intéressés
	Congelé – concentré	Oui	Moyen	Bon	Poursuivre – chercher entrepreneurs intéressés
	Tranches - séchées	Oui	Moyen	Bon	Poursuivre – explorer la technologie, les marchés
Bananes	Frais Cavendish	Oui			Abandonner – pas compétitif
	Frais – FHIA	Oui			Poursuivre – essais de marché nécessaires
	Frais – à cuire	Oui			Poursuivre – essais de marché nécessaires
Plantain	Frais FHIA	Oui	Bon	Bon	Poursuivre - essais d'adaptation, et tests de marché nécessaires
Mangosteen	Frais	Oui	Excellent	Bon	Poursuivre – chercher entrepreneurs intéressés
Litchi	Frais	Oui	Excellent	Bon	Poursuivre – chercher entrepreneurs intéressés

\* Traitement à l'Eau Chaude.

## Légumes potentiellement exportables

			<u>USA</u>		
	Forme	Admissibilité	Potentiel	Logistique	Recommandations étude
Oignons	Frais, Doux	Oui	Elevé	Bonne	Poursuivre – essais d'adaptation nécessaires
	Frais, Rouge	Oui	Bon	Bonne	Poursuivre – essais d'adaptation nécessaires
Echalotte	Frais, Rose	Oui	Elevé, mais marché restreint	Bonne	Poursuivre – vérifier les dimensions locales
Poireaux	Frais	Oui	Bon, mais marché restreint	Bonne	Poursuivre – vérifier la dimension du marché
Piments	Frais Habaneros	Oui	Excellent	Bonne	Poursuivre - vérifier la compétitivité avec le CBI
	Frais Scotch Bonnet		Excellent	Bonne	Poursuivre - vérifier la compétitivité avec le CBI
Squash					
Pigeon peas	Fresh	Oui	Bon	bonne	Poursuivre - vérifier la compétitivité avec le CBI
	IQF*	Oui	Bon	bonne	Poursuivre - vérifier la compétitivité avec le CBI et la capacité de produire le IQF

\* Individually Quick Frozen

### Test LAR (Local Adaptability Ranking)

Les produits ayant passé le test AML ont été priorisés et évalués à partir d'un second jeu de critères dont :

- l'expérience (histoire à succès/échec) d'autres pays de la CBI dans l'exportation du produit (oui 1 point, non 0 point);
- la non augmentation de la dépendance par rapport à des intrants importés (1 point chacun pour les fongicides, herbicides, semences, insecticides, fertilisants, matériaux d'emballage, avec le meilleur score à 6 et le plus mauvais à 0);
- les conditions de croissance pour cette culture (1 point chacun pour les températures, les précipitations, la luminosité, la disponibilité en eau et la topographie) ;
- la possibilité de valeur ajoutée au niveau de la transformation et de l'emballage (oui 1 point, non 0 point) ;
- l'existence d'un marché local pour le produit (qui peut absorber les rejets et les volumes excédentaires) (oui = 1, non = 0) ;
- l'accord avec les priorités de développement fixées par le Gvt (oui = 1, non = 0) ;
- le durée de temps pour que le produit devienne un succès commercial

> 24 mois	0 points
24	1
18	2
12	3
6	4

- le volume de capital requis (bas = 3, moyen = 2, haut = 1)
- le volume de main d'œuvre requise (bas = 1, moyen = 2, haut = 3) ;
- les besoins en technologie (bas = 1, moyen = 2, haut = 3) ;
- les besoins en infrastructures additionnelles pour le développement de la culture (oui = 1, non = 0).

Le test LAR a donné les résultats suivants dans l'étude précitée :

Culture	Classement	Pourcentage
Plantains*	22	75.9%
Papaye*	22	75.9%
Piments*	22	75.9%
Oignons doux*	21	72.4%
Poireaux*	18	62.1%
Echalottes	17	58.6%
Racines et tubercules	17	58.6%
Specialties vegetables	17	58.6%
Cooking bananas**	15	51.7%
Berries	12	41.4%

Les cultures marquées d'un astérisque sont également adaptées à l'exportation qu'à l'écoulement local de la production. La culture marquée d'un double astérisque n'a pas encore un marché à l'export en frais prouvé, mais est hautement recommandée à cause de l'impact potentiel sur la disponibilité alimentaire, grâce à des rendements supérieurs et à la résistance à la Sigatoka noire qui a atteint Haïti.

A cette liste, nous proposons d'ajouter l'avocat au niveau des fruits, et les champignons gourmets au niveau des légumes, à produire à partir des résidus de culture.

- *Transformation*

*Forces* : les entreprises d'exportation ont montré leur résilience durant la période de l'embargo et ont su réagir rapidement après pour reprendre les parts de marché perdues. Elles ont aussi su faire face collectivement au défi posé par la mouche des fruits en obtenant de la USDA et de la FDA l'acceptation du traitement des fruits à l'eau chaude.

*Faiblesses* : Les entreprises sont sous capitalisées face aux défis qui les attendent.

*Opportunités* : La mangue francisque fournit une opportunité unique pour la promotion des autres cultures d'exportations de fruits et légumes. Ceci couplée à la disposition EBA pourrait amener une délocalisation de producteurs de banane de Martinique et de Guadeloupe qui amèneraient leur connaissance des marchés européens, leur surface financière et leurs équipements.

*Menaces* : la principale menace consiste dans l'instabilité politique qui peut causer des pertes de clientèle au cas où la régularité des approvisionnements de la clientèle viendrait à être compromise.

- *Certification pré-exportation, accès à l'information sur les normes requises par les clients importateurs*

Les entreprises productrices ont en général accès à l'information sur les normes requises par les clients importateurs.

- *Commercialisation à l'exportation*

Les entreprises productrices ont une grande expérience du marché et assurent-elles mêmes la commercialisation de leur production.

- *Politiques nationales de production et de commercialisation*

La politique nationale de production en vigueur prône l'intensification des cultures vivrières ainsi que l'augmentation des exportations agricoles en vue de l'obtention des devises.

- *Ministères et autres organismes gouvernementaux concernés par le développement sectoriel*

Le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR) intervient au niveau de la production vivrière et fruitière, dans le cadre de quatre projets d'envergure sur financement de l'Union Européenne, du Fida et de l'USAID). Voir annexes.

- *Autres contraintes*

Les principales contraintes auxquelles fait face le secteur des fruits et légumes sont :

- le mauvais état des routes et le coût élevé du transport aérien, maritime et terrestre ;
- le manque d'organisation et de coordination des intervenants des sous filières de production ;
- le manque de crédit disponible pour les différents intervenants à tous les niveaux de la filière ;
- le manque d'accès aux financements de long terme pour les investissements industriels ;
- le manque d'accès aux technologies de transformation

### **CHAPITRE III : DEMANDE INTERNATIONALE DES FRUITS ET LÉGUMES ET INCIDENCE DES ACCORDS COMMERCIAUX SUR LES EXPORTATIONS EN PROVENANCE D'HAÏTI**

- *Evolution des importations en quantité et en valeur et la part des exportations de Haïti dans le commerce mondial*

Les pays développés montrent une tendance à l'augmentation de la consommation des fruits et légumes et à une diminution de la consommation de viande. Les chiffres de la FAO révèlent que les importations de fruits et légumes sont passés de 38 billions de dollars américains en 1986, à 58.4 billions en 1993, soit un taux de croissance de 54 pour cent, alors que l'augmentation de 1980 à 1986 était de 2.5%.

#### *La mangue*

Le marché américain est la cible privilégiée des exportateurs de mangues haïtiens. Avec plus de 12,000 TM expédiées, Haïti est le deuxième fournisseur des USA après le Mexique. La zone de Gros Morne pourrait fournir immédiatement près de 3,000 TM de mangues organiques.

La consommation per capita américaine de mangues est passée de 30g en 1970, à 400 g en 1993. Le MARNDR estime qu'il existe un marché de 100,000 TM aux USA pour la mangue francisque. D'autres estimations plus conservatrices estiment que le marché se situerait aux environs de 36,000 TM pour 2002, soit le triple des exportations actuelles, ce avec une croissance de 4% l'an.

#### *La banane :*

La meilleure opportunité en volume se situe au niveau de la banane.

Les importations de banane dans le commerce mondial Les importations de banane à travers le monde ont augmenté régulièrement, passant de 6.078 millions de tonnes en 1986, à 10.061 millions de tonnes en 1995. La comparaison entre les moyennes quinquennales de 86-90 et de 91-95 montrent une différence absolue de 2.804 millions de tonnes, qui correspond à une moyenne de 40.6%. Ce taux annuel de croissance des importations de banane, de l'ordre de 4 pour cent est dû principalement à l'UE, l'Amérique du Sud, les USA et l'Europe de l'Est.

Les plus grands importateurs de banane sont les USA qui comptaient pour 34.5 pour cent des importations mondiales en 1995. Le second importateur est représenté par l'UE avec 29 pour cent.

Les changements absolus les plus significatifs dans les importations pour les périodes de 86-90 et 91-95 sont dus à l'UE dont les importations ont crû de près de moitié, avec 1.95 millions de tonnes. La deuxième plus grande croissance a eu lieu dans des pays très variés, qui ont totalisé une augmentation des imports de l'ordre de 701,000 tonnes pour la période concernée. Ces pays sont la Chine, la Corée, le Mercosur, la Nouvelle Zélande, la Turquie, les Emirats Arabes, et l'Arabie Saoudite.

Une autre région qui a montré une augmentation significative a été l'Europe de l'Est, dont les importations sont passées de 86,000 tonnes en 1986, à 1.301 millions de tonnes en 1995, avec une croissance encore plus accélérée pendant le deux dernières années de la période concernée.

### **Les importations de produits biologiques tropicaux**

Le marché des produits organiques au USA

Selon le rapport de la USDA intitulé *Recent growth patterns in the US organic food markets*, l'année 2000 a été un carrefour important dans l'évolution des ventes des produits organiques aux USA : pour la première fois, le volume des ventes des produits organiques dans les supermarchés conventionnels a dépassé tous les autres modes d'écoulement de ce type de produit.

La croissance annuelle des ventes de détail a été de l'ordre de 20% depuis 1990. les produits organiques sont maintenant disponibles dans plus de 20,000 foodstores spécialisés et 73% des supermarchés conventionnels.

#### *Le marché Nord américain pour la banane organique<sup>23</sup>*

*Les volumes* Les importations de banane organique à destination du marché d'Amérique du Nord (USA et Canada) sont en augmentation constante, étant passé par exemple de 12,760 TM en 1998, à 15,882 TM en 1999, soit une augmentation de l'ordre de 24%. Ce taux d'augmentation des importations de produits organiques est en accord avec l'ensemble du secteur de la production organique qui a montré un taux de croissance compris entre 20 et 30% sur la période allant de 1990 à 1999 (FAO 1999). La part de marché de la banane organique sur les importations totales de banane est passée ainsi de 0.32% en 1998, à 0.39% en 1999.

*Les prix* les prix comparatifs payés pour la banane organique s'établissement comme suit :

Banane conventionnelle	USD 0.22/lbs au port d'entrée
Banane organique	USD 0.27/lbs au port d'entrée

Ce qui donne une prime biologique évaluée à 22%. Il est à noter cependant que le prix de détail de la banane conventionnelle est à USD 0.49/lbs alors que la banane organique se revend à USD 0.99, soit un multiplicateur de 205% pour la banane conventionnelle et de 370% pour la banane organique, ce qui démontre la possibilité pour les pays exportateurs de banane organique de gagner une marge additionnelle pour leurs produits en utilisant les canaux du commerce équitable.

On peut aussi remarquer une saisonnalisation des prix avec un pic dans le courant du mois de février et le point le plus bas étant observé en octobre. Les prix les plus élevés sont ainsi atteints en hiver, et les prix les plus bas à la fin de l'été qui est la

<sup>23</sup> Eric Sauvé, *North American market for organic banana, present and future*, 2000.

période des cyclones, ce qui offre la possibilité dans la saison de chute des prix d'offrir des produits organiques transformés comme la purée et le nectar de banane.

La banane organique a un potentiel de croissance énorme vu son taux de pénétration du marché de l'ordre de 0.39% en 1999, comparé à celui des autres produits organiques qui atteint 1.71%, soit le quadruple.

Sur le marché européen, la prime biologique sur les fruits varie dans l'exemple de l'Angleterre, chef de file des importations de produits agricoles organiques de 38% pour les oranges à 155% sur les citrons verts. Sur la banane, produits sur lequel ce pays fait son plus gros volume à l'import (20,000 TM), la prime est de 41%. Cette marge est de 71% pour les mangues.

Prime biologique au Royaume Uni (janvier 2001)

Prix aux supermarchés par Kg en livres Sterling

Produit	Prix biologique	Prix conventionnel	Prime biologique (%)	Volume d'importation (en tonnes)
Mangues	1.69	0.99	71	
Banane	1.4	0.99	41	20,000
Oranges	1.99	1.44	38	13,000
Citrons verts	0.49 chacun	0.19 chacun	155	470
Haricot mange tout	9.27	6.45	44	1,500
Courgettes	2.49	1.69	47	1,000
Patate douce	3.78	1.89	100	320
<b>Produits transformés</b>				
Soupes			85	
Jus de fruits			35 - 60	
Confitures			15	
Fruits séchés			20	

## Les légumes

*Les plantains* : une partie de la production de plantains du Nord-Ouest s'écoule traditionnellement dans les petites Antilles. Cette production pourrait viser le marché caribéen et le marché ethnique caribéen d'Amérique du Nord. Les estimations d'écoulement portent sur 5,000 TM par an. La totalité pourrait être produite organiquement.

*L'igname* : les exportations d'igname seraient surtout destinées au marché ethnique caribéen et nord Américain. Ce marché est mal connu. On estime que l'exportation d'igname sur ces marchés pourrait viser un volume de 2,000 TM par an. La totalité pourrait être produite organiquement.

*Le malanga* : les exportations de malanga seraient destinées comme pour l'igname au marché ethnique caribéen et Nord Américain. Ce marché est mal connu. On estime que l'exportation de malanga en frais sur ces marchés pourraient viser un volume de 500 TM par an. Les pâtes assaisonnées de malanga pourraient viser un volume de 100 TM et les farines de malanga 2,000 TM par an. La totalité de ces production pourraient viser une commercialisation sous label organique.

*Les champignons gourmets et le djondjon* :

La consommation per capita de champignons comestibles aux USA est passée de 3.7 lbs en 1993 à 4.2 lbs en 2001. Le volume des ventes pour l'exercice 2000 – 2001 a été en excès de 853 millions de lbs (701.3 millions de lbs pour le marché en frais et 152 millions de lbs pour le marché des produits transformés). Le champignon de couche a représenté 96% des ventes et les champignons gourmets dont le shiitake et la pleurote 4%.

Les rendements obtenus par les producteurs américains ont été de l'ordre de 5.73 lbs par pied carré, pour un revenu de USD 5.98 par pied carré.

Les importations de champignons aux USA ont totalisé 40.7 millions de lbs, qui ont coûté 45.1 millions de dollars américains. 92% de ce volume et 96% de la valeur a été importé du Canada, et environ 6% du volume et 2% de la valeur de la République de Chine.

Le volume des ventes des champignons gourmets a été de 37.0 millions de dollars. Le prix moyen obtenu a été de USD 2,77/lb, soit près du triple du champignon de couche.

Les ventes de Shiitake ont totalisées 7.89 millions de lbs pour un prix moyen de USD 2.94/lbs. Les ventes de pleurote ont atteint 4.03 millions de lbs pour un prix moyen de USD 2.00/lbs. Les ventes des autres champignons gourmets non spécifiés ont totalisés 1.42 millions de lbs.

**De ces volumes, les ventes de champignons organiques ont représentées, à 13.4 millions de lbs, environ 1% des ventes.**

On estime que la diaspora haïtienne forte de deux millions d'habitants en Amérique du Nord et dans la Caraïbe peut représenter un marché annuel de deux cent mille lbs de djondjon séché au prix FOB de USD 30/lbs, soit 6 millions.

Haïti pourrait viser en plus un volume à l'export d'un million de lbs de champignons gourmets (shiitake et pleurote) pour un chiffre d'affaires de l'ordre de deux millions de dollars.

La totalité de ces productions pourraient viser l'obtention du label organique.

*Les piments frais et transformés*

Les produits transformés de l'industrie du piment offrent une grande opportunité pour Haïti. En effet, selon Monsieur Anthony Downs démographe de la Brookings

Institute, la population américaine atteindra 322 millions d'habitants en 2020, soit une augmentation de 23%. Près de 79% de cette augmentation sera constituée de minorités qui croîtront à un taux dix fois plus rapide que le reste de la population blanche en terme de pourcentage, et de quatre fois en termes de nombre absolu. Dans 25 ans, plus d'un américain sur trois fera partie d'un groupe minoritaire, contre un sur quatre maintenant.

Ceci impliquera des changements profonds dans la consommation des produits alimentaires frais et transformés. Selon un rapport de l'institut alimentaire, les condiments sont la catégorie la plus active pour l'introduction de nouveaux produits alimentaires sur le marché américain.

Un récent rapport de l'USDA indique que le consommateur américain utilise 48% plus d'épices en 1994 que dix ans plus tôt. Les ventes totales des sauces mexicaines dans les supermarchés ont dépassé les ventes combinées de ketchup et de moutarde pour la première fois en 1991, et on crû depuis de 35% pour atteindre en 1994 un montant de USD 766 millions, ce qui est supérieur de 13% que celles de ketchup et de moutarde qui représentent ensemble un total de USD 680 millions de chiffre d'affaires. L'utilisation croissante des condiments épices et sauces sont liées au cosmopolitisme de la population américaine et à la relative rapidité de la croissance démographique des minorités.

Les hispaniques consomment en moyenne USD 202 par an par personne de fruits frais, comparés à USD 144 pour les non hispaniques, soit 40% de plus ; ils consomment aussi USD 185 par an par personne dans l'achat de légumes frais, comparés à USD 137 pour les non hispaniques, soit 35% de plus.

Les exportateurs de mangues, en collaboration avec le projet HAP, ont ajouté dans le courant de l'année 2002 l'exportation des piments scotch bonnet et habanero dans leur offre à l'export. Le prix d'appel payé de Gdes 10.00/lbs payé au producteur est apparemment motivant vu la possibilité pour ces derniers de réaliser entre 30,000 et 60,000 lbs à l'ha.

En 2001, les importations ont totalisées 150,000 TM pour une valeur de 181 millions de dollars. Le Mexique fournit 99% de la demande américaine, les autres fournisseurs incluant le Honduras, Belize, la République Dominicaine, Trinidad et la Jamaïque.

Haïti pourrait viser 2% du marché américain pour un volume total de 3,000 TM valorisé à 3.6 millions de dollars. Environ 20% de cette production pourrait viser le marché bio (600 TM).

- *Accords commerciaux affectant l'exportation des fruits et légumes d'Haïti et leur incidence sur les exportations*

### *Everything But Arms*

La disposition la plus significative pouvant affecter l'exportation des fruits et légumes tropicaux à partir d'Haïti est sans conteste la décision commerciale discrétionnaire,

adoptée sous forme d'amendement le 26 février 2001 par le Conseil d'Affaires Générales modifiant le système de Préférences Généralisées de l'Union Européenne. Cette décision parue au journal officiel du 1<sup>er</sup> mars 2001 est applicable à partir du 5 mars 2001.

Communément appelée « *Everything But Arms (EBA)* » prise en faveur de tous les pays moins avancés (PMA), cette décision libère du paiement des droits et taxes internes toutes les importations des biens en provenance d'un pays PMA sur le territoire de l'UE, y compris leurs exportations vers les Territoires et Départements d'Outre Mer.

Tous les produits agricoles sont couverts y compris les produits sensibles comme le bœuf et d'autres viandes, les produits laitiers, les fruits et légumes frais ou transformés. Sont aussi concernés les céréales, l'amidon, les produits transformés du sucre, ainsi que ceux du cacao, les pâtes alimentaires et les boissons alcoolisées. Seuls trois produits les plus sensibles ne sont pas commercialisés immédiatement : les bananes fraîches, le riz et le sucre. Pour la banane, l'initiative prévoit une libération totale par une réduction tarifaire annuelle de 20% du 1<sup>er</sup> janvier 2002 au 1<sup>er</sup> janvier 2006.

Haïti est l'unique PMA de l'Amérique et ceci lui donne un avantage certain par rapport au reste des pays de la région. Il est important de noter à ce sujet l'importance des exportations de banane et de papaye de la région en direction de l'UE.

**Agoa** Le African Growth and Opportunity Act, est une loi introduite par le Black Caucus et votée par le congrès Américain, que le Président Clinton a promulguée en octobre 2000. Elle vise à offrir aux pays du continent africain de nouvelles opportunités de croissance à travers la libéralisation des échanges commerciaux avec les USA. Les avantages inclus dans cette loi prévoient l'exemption complète des droits de douane et un régime de zéro quota pour l'importation aux USA des productions fabriquées dans ces pays à partir d'intrants américains. Cette loi comporte également une règle spéciale pour les PMA africaines, c'est à dire les pays dont le Produit National Brut par habitant est inférieur à USD 1,500. Grâce à cette clause, les exemptions mentionnées plus haut peuvent s'appliquer quelque soit le pays de provenance des intrants incorporés dans les production destinées au marché américain. Le secteur privé haïtien est en train de rechercher activement auprès du congrès américain un amendement à cette loi qui donnerait aussi à Haïti à l'instar des PMA africaines, la parité AGOA du fait que ce pays soit la seule PMA de l'hémisphère américain, ce qui mettrait le pays par rapport au marché américain, dans la situation privilégiée fournie par l'accord EBA sur le marché européen. Il est à noter que ce lobbying se fait par l'Association des Industries d'Haïti (DIH) qui s'intéresse surtout au secteur de l'assemblage textile.

- *Perspectives de développement et de diversification des exportations des fruits et légumes de Haïti*

De l'avis de la plupart des exportateurs et des experts consultés, les perspectives de développement et de diversification des exportations de fruits et légumes en Haïti portent sur les produits suivants :

Produits frais bio :

Fruits: la mangue, la banane, la papaye la limette et l'avocat.

Légumes: les plantains, l'igname, le malanga, le pois congo.

Autres produits non traditionnels : les champignons gourmets (shiitake, pleurote, volvariella) et le djondjon local.

Fruits transformés bio :

Mangues IQF

Papaye IQF

Jus d'agrumes

Gelées

Marmelades

Confitures

Légumes transformés bio :

Pâtes assaisonnées de malanga

Sauce piquante locale à partir de piments

Portions de pulpe de Giraumont IQF

Soupes de champignons

## **CHAPITRE IV : IDENTIFICATION DES PROJETS ET DES ACTIVITÉS POUR FAIRE FACE OU POUR CONTOURNER LES CONTRAINTES AU DÉVELOPPEMENT**

### • *Production*

*Mangue* Déclaration de Gros Morne comme zone de production organique est en cours d'examen de Gros Morne au MARNDR sur proposition de l'ANDAH et de l'ANEM.

*Banane* Différents projets sont à l'étude, qui concernent la zonification de zones de production organique et la création de pôles de production.

Ces pôles concernent le Nord Ouest, le Nord, la Grand Anse (Beaumont) et l'ouest (deuxième plaine de Petit Goave).

Les actions à mener devraient couvrir :

- la diffusion massive de matériel végétal résistants à la Sigatoka noire, et compatible avec la demande internationale tels le Fhia 18 et le Fhia 23,
- la promotion de paquets technologiques faisant appel à la fertilisation organique et à la lutte intégrée contre les pestes à partir de bio pesticides,
- la promotion de la mise en place d'unités de conditionnement polyvalentes pouvant aussi traiter en plus de la banane les plantains, l'igname et le malanga en frais, et aussi produire des pâtes assaisonnées de malanga.

L'augmentation de la production de la banane pour l'exportation peut être obtenue par le désenclavement de certaines zones de production excédentaires identifiées (Beaumont pour la banane, l'axe Anse-à-Foleur – Borgne pour les tubercules), l'irrigation des zones arides pouvant bénéficier de la proximité d'infrastructures portuaires et/ou aéroportuaires disponibles en Haïti ou en République Dominicaine.

Les opportunités les plus évidentes de renforcement de l'infrastructure d'irrigation sur la frontière haïtiano dominicaine se retrouvent principalement sur la zone frontalière à Ganthier, les Pédernales et le Maribaroux.

*Igname jaune et le malanga* Création de centres semenciers stratégiques et de pôles de transformation et promotion des méthodes de production organique.

*Champignons* Promotion d'une filière de production avec quatre types d'opérateurs :

- b) Des laboratoires de production de blanc (semence ou inoculum) ;
- c) Des producteurs de substrat (résidus de culture compostés et stérilisés) ;
- d) Des producteurs ruraux de champignons ;

- e) Des centres de groupage en charge du contrôle de qualité et de la commercialisation.

Les financements en soutien de cette stratégie pourraient être rendus disponibles au travers du PDR, du PICV et du PPI, ainsi que du volet de support à la sécurité alimentaire de l'UE (voir annexes). Des crédits de campagne par filière pourraient aussi provenir de l'USAID.

- ***Intrants de support à la production***

Ces intrants sont la semence, les bio fertilisants et les bio pesticides.

Propositions de projets pour la promotion de la nutrition des plantes

- Développement de modules-types pour la production de compost par la méthode accélérée
- Développement de modules type pour la production de vermicompost
- Préparation de budget type et financement de l'établissement de producteurs de compost
- Promotion de la mycorhization des semences (banane, igname, malanga, papaye) au niveau des pépinières améliorer la nutrition des plantes cultivées sous format organique

Propositions de projets pour la promotion de la protection phytosanitaire des plantes

- Promotion de l'utilisation du *Beauveria bassiana* pour le traitement par tempage des drageons des semences de racines et tubercules contre les larves de coléoptères s'attaquant aux racines
- Promotion de l'utilisation du *Bt* contre les larves de lépidoptères sur la papaye et les piments
- Promotion de l'utilisation du *Verticillum lecanii* et/ou d'huile de neem contre la mouche blanche sur la papaye et les piments

- ***Infrastructure de transformation***

Etude de réactivation d'infrastructures existantes telles la Conserverie Nationale SA et Haïtian Can pour la mise en conserve du pois congo (envisager un partenariat éventuel avec Goya).

Etudes d'opportunité d'établissement d'unités de production de jus de fruits de citrus à Thiotte, Marmelade et Chalon et de valorisation des sous-produits dans la production d'huiles essentielles et l'alimentation pour le bétail.

Études techniques et de marché de produits sur les marchés ethniques de la diaspora caribéenne d'Amérique du Nord, dont les plantains pressés précuits, les farines de banane bluggoe et de malanga, les pâtes assaisonnées de malanga, le djondjon, les noodles de patate douce.

- ***Commercialisation et promotion des exportations***

Étude de marché pour l'écoulement des produits bio sur le marché équitable, particulièrement pour le banane et la papaye.

- ***Amélioration, certification et assurance de la qualité des exportations***

Travailler conjointement avec le laboratoire de Tamarinier et les agences internationales de certification pouvant délivrer un label reconnu internationalement.

- ***Organisation de la filière et coopération régionale***

L'expérience dominicaine et l'expertise régionale de l'IICA, de la CATIE et de la CABA peut être mise à profit dans l'organisation d'une filière de production organique, particulièrement au niveau de l'encadrement de groupes de planteurs sur le périmètre organique de Petit Goave, et dans d'autres projets de mise en valeur à venir d'autres petits périmètres irrigués enclavés.

Il est à noter que la table ronde internationale sur l'agriculture organique est actuellement organisée par le GTZ et donne lieu à des rencontres une fois l'an. Cette table ronde qui travaille spécifiquement sur la promotion de l'agriculture biologique regroupe le GTZ, la FAO et le CDI. Elle vise à échanger des informations et à développer des partenariats avec les pays en développement.

Vu la présence du GTZ, de la FAO et du CDI en Haïti, il importerait pour la promotion de l'agriculture biologique en Haïti de recourir à cette structure dont la mission comprend la conceptualisation du cadre de travail, la promotion du partenariat privé public, l'encadrement des agriculteurs et le financement des intrants.

## CHAPITRE V : STRATÉGIE ET POLITIQUES NATIONALES FAVORISANT LE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR

### *Résumé de la stratégie actuelle de développement du secteur*

Au niveau de la maîtrise de l'eau, le Ministère de l'Agriculture a concentré ses efforts pendant les dernières années dans la mise en place de nouveaux petits périmètres irrigués dans les terres de plaine, et la promotion de la création d'impluvia et de réservoirs communautaires et/ou individuels pour la pratique de l'agriculture de montagne dans la région péri urbaine de Port-au-Prince. Il a aussi promu la création de lacs collinaires (Plateau Central, Nord Est). La mise en valeur des nouveaux petits périmètres irrigués comporte généralement une composante banane et plantains (Nord Ouest, Ouest et Sud).

Au niveau de l'amélioration de l'offre semencière, le Ministère de l'Agriculture est intervenu au niveau des céréales de base (maïs, riz, sorgho, haricot) de façon significative ces dix dernières années. Il récemment initié un programme avec l'UE devant couvrir l'offre semencière au niveau de quatre produits vivriers : la banane et les plantains, la pomme de terre, l'igname et les haricots.

Au niveau de la fertilisation, le MARNDR maintient un programme de subvention des engrais au travers d'un accord de don du Gouvernement japonais. Bien que la plus grande partie de ces engrais sont utilisés dans la région rizicole de l'Artibonite, une partie non négligeable va à la fertilisation des racines et tubercules dans certaines régions (Sud Est).

Au niveau de la lutte phytosanitaire, le Ministère de l'Agriculture a renforcé récemment la quarantaine animale et végétale par la réfection des infrastructures. Il n'y a cependant pas de programme particulier de diffusion de méthodes et/ou produits de lutte contre les principaux parasites des cultures.

Le secteur agricole entreprend actuellement une action d'envergure pour le renforcement de la filière vivrière. **Ces efforts sont cependant coincés dans le corset de l'approche projet avec des actions éparses qui se retrouvent dans l'exécution de programmes séparés financés par différents bailleurs de fonds.** Les principaux projets en cours d'exécution concernant l'agriculture vivrière sont le HAP (financé par l'USAID), le PDR financé par l'UE, le PICV II et le PPI financés par le FIDA.

*Le projet HAP (Hillside Agriculture Program)*, financé par l'USAID à hauteur de USD 40,000,000, apporte un appui au niveau de la production et de la commercialisation des produits agricoles.

L'emphase est mise pour le moment sur le support à certains produits tels les exportations d'igname et de malanga, ainsi que des piments. Les liens avec le Ministère de l'Agriculture sont quasi inexistantes tant au niveau de la

planification et de la mise en œuvre des actions, le choix des variétés à propager et l'orientation des paquets techniques à appliquer.

La fonction de Maîtrise d'Ouvrage par le Ministère n'est pas remplie au niveau de ce Projet.

*Le PDR (Projet de développement Rural Intégré)* financé conjointement par l'UE et le Gouvernement haïtien au travers du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR), assure le support à des productions ayant un potentiel d'exportation en frais ou transformés. Le PDR est financé à hauteur de USD 28,000,000. Son aire d'action comprend le Plateau Central et la presqu'île du Sud (Département du Sud et de la Grand Anse).

Ce projet de développement rural intégré est exécuté par le KIT (Royal Tropical Institute – Amsterdam) à travers des équipes d'appui à la gestion, et un conseiller en matière de transformation et de commercialisation des produits agricoles, en collaboration avec les structures déconcentrées du Ministère de l'Agriculture.

Prévu pour une durée de 4 ans (juin 2001 – juin 2005), le PDR est destiné en particulier à appuyer/financer dans les zones concernées, des projets/opérations qui visent à améliorer d'une façon durable les conditions de vie en milieu rural à travers l'augmentation de la production agricole, et le renforcement de la sécurité alimentaire.

Les lignes d'activités soutenues par le PDR sur le plan technique et financier lors de la préparation et de la mise en œuvre des projets/opérations sont :

- L'arboriculture fruitière,
- La reforestation et la conservation de sol
- La traction animale
- L'élevage
- La pêche et la pisciculture
- Les petites irrigation
- L'infrastructure de base pour l'amélioration de la production
- La transformation et la commercialisation
- Le crédit rural
- L'intensification et la diversification agricole
- Le développement des cultures vivrières
- Le développement des cultures de rente
- Les études spécifiques

Le PDR est ouvert à une pluralité d'opérateurs. Les bénéficiaires éligibles à présenter et/ou à réaliser les projets peuvent être :

- Des coopératives/groupements de producteurs
- Des associations professionnelles
- Des ONG
- Des entreprises privées

- Des opérateurs privés du domaine de l'agro industrie
- Des collectivités territoriales
- Des entreprises privées compétentes dans les domaines d'intervention du programme

La stratégie du PDR est de créer une dynamique au niveau local pour assurer une collaboration viable et durable des partenaires/bénéficiaires du Programme.

La participation effective des bénéficiaires directs dans les phases du projet, particulièrement dans l'identification et la formulation des besoins et dans la réalisation des projets sont un préalable pour pouvoir bénéficier de l'appui dans le cadre du PDR.

*Le PICV II (Projet d'Intensification des Cultures Vivrières phase II)* financé conjointement par le FIDA et le Gouvernement au travers du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR) assure le support à des productions ayant un potentiel d'exportation frais ou transformés. Le PICV II est financé à hauteur de USD 27,000,000. Son aire d'action se situe dans les six communes du bas Plateau Central.

Selon le rapport de formulation, le MARNDR remplira un rôle d'orientation et de contrôle de l'application des normes, de programmation et de suivi des projets d'appui au secteur agricole. L'exécution des projets et programmes sera du ressort des collectivités territoriales, du secteur associatif et/ou du secteur privé.

*Le PPI (Petits Périmètres Irrigués)* financé conjointement par le FIDA et le Gouvernement au travers du MARNDR. Ce projet assure la réalisation de petits périmètres irrigués et leur mise en valeur généralement dans le cadre de la production vivrière. Superficie couverte : 3,815 ha. Financement : USD 22,314,000.

Le projet a comme objectif d'augmenter de façon durable la production vivrière et les revenus des bénéficiaires de 26 petits périmètres irrigués totalisant 3,815 ha répartis dans quatre départements géographiques : Nord Ouest, Artibonite, Ouest (dont Petit Goave) et Sud.

La composante de coordination du Projet s'occupe de la sélection des opérateurs et ou partenaires externes, pour la composante d'appui à la mise en valeur agricole dont les activités comprennent l'appui à la RD et à la vulgarisation agricole, l'appui à la création de boutiques d'intrants, l'appui à la création de caisses d'épargne et de crédit, l'appui à la mise en place des structures de commercialisation.

*Lignes directrices éventuellement fixées par les associations et les groupements professionnels.*

Position de l'Association des Agroprofessionnels Haïtiens (ANDAH) dans le document du Centre pour la Libre Entreprise et la Démocratie (CLED) à mettre en exergue concernant le soutien à la production des racines et tubercules, et leur transformation.

## **Plaidoyer pour la réorientation de l'Agriculture en Haïti sur les cinq prochaines années<sup>24</sup>**

Ce plaidoyer a été préparé par un groupe d'initiative du secteur privé haïtien oeuvrant à différents niveaux de la chaîne agroalimentaire, dont :

- **La société Bio-Récolte SA** - production d'intrants (semences, bio fertilisants et bio pesticides) et encadrement technique,
- **La société Transagri** - production en champ;
- **La Ferme Anthony Bouchereau** - production en champ
- **La Shaisa** - transformation industrielle et commercialisation de la sauce de tomate;
- **l'Association des producteurs de mangues** (qui regroupe différentes entreprises exportatrices de mangues) - traitement et commercialisation des mangues.

Ce document de plaidoyer se propose de mobiliser les bailleurs de fonds internationaux autour d'un agenda en deux parties :

1. L'ORGANISATION DU CADRE D'ÉVOLUTION des acteurs engagés dans la production agricole;
2. L'AMÉLIORATION DE L'INTERACTION DE CES ACTEURS ENTRE EUX, ET AVEC CERTAINS PROGRAMMES/PROJETS SPÉCIFIQUES en cours d'exécution en vue de l'augmentation significative de la production vivrière et fruitière pour le marché local et l'export.

L'objectif principal est de renforcer la capacité et la compétitivité de chaque maillon de ces chaînes agroalimentaires.

### **Brève analyse de la situation de l'Agriculture Haïtienne**

Volume de la production et contribution au PIB. Cinq millions d'Haïtiens sur un total de huit millions vivent dans le milieu rural. L'agriculture contribue pour d'environ 30% au PIB, soit USD 700 millions, distribuant un revenu annuel per capita de l'ordre de USD 120 en milieu rural.

Contribution de la production agricole à la sécurité alimentaire nationale La sécurité alimentaire est définie comme la somme de la production agricole consommée localement, ajoutée des importations commerciales et de l'aide alimentaire. La production locale estimée à un million d'Equivalent Céréales (EC), couvre 57% des besoins du pays. Les importations alimentaires (30,000 tonnes d'EC) et l'aide alimentaire (140,000 tonnes d'EC) représentent 26% de ces besoins. Il existe un déficit de 290,000 tonnes d'EC, soit 17% des besoins, sur la base d'un besoin de 240 Kg d'EC per capita.

---

<sup>24</sup> Texte inédit actuellement en discussion au niveau de la GIEDAH

### Contraintes à l'augmentation de la production agricole et opportunités

Le pays compte aujourd'hui moins de 2% de couvert forestier pour un territoire au  $\frac{3}{4}$  montagneux. Cette situation résulte d'un déboisement effréné causé par la production du charbon de bois et le remplacement des cultures pérennes par une agriculture de montagne aux pratiques érosives.

La régulation des cours d'eau fournie par le couvert végétal pérenne ayant disparu, les eaux en furie causent d'importants dégâts en aval pendant les pluies, tue la faune marine et n'est plus disponible pour l'irrigation des plaines, la fourniture d'énergie hydro-électrique ou d'eau potable en saison sèche.

L'établissement de cultures pérennes de rente dans les bassins versants couplée à une production vivrière soutenable permettrait de restaurer la disponibilité de l'eau d'irrigation pour une production agricole accrue en plaine, et la protection de la pêche sur le plateau continental.

Il est opportun et urgent mettre en place de nouveaux modèles soutenables pour notre agriculture de montagne qui devront viser une augmentation sensible de la production et des revenus, ainsi que leur allocation équitable à tous les maillons des chaînes agroalimentaires à constituer.

### Filières potentielles d'amélioration de la production

#### A. Les racines et tubercules

La production de racines et tubercules, (igname, banane, patate, malanga, igname, pomme de terre), cultures de montagne pour des raisons historiques, atteint environ un million de tonnes par an, soit 500,00 TEC, assurant ainsi près de 50% de la contribution de la production vivrière locale à la sécurité alimentaire nationale et 25% des besoins nationaux.

Cette production est restée constante ces trente dernières années, contrairement à d'autres qui ont régressé énormément (le riz) à cause de la compétition internationale, quand elle n'ont pas tout simplement disparu (coton). Il existe la possibilité de doubler les rendements de la filière racines et tubercules grâce à l'adoption de meilleures variétés et pratiques culturales. Certaines productions de racines et tubercules disposent en plus d'un marché important en Europe et en Amérique du Nord. La production de banane organique présente de très grandes possibilités comme on peut le voir en RD.

#### B. Les vergers

La proximité du grand marché nord américain (USA et Canada) fournit des opportunités qu'ont su saisir les exportateurs de mangues. D'autres créneaux et marchés existent pour les citrus, la goyave, les avocats, la papaye, l'ananas, etc.

Des produits comme le café peuvent aussi être reformulés sous un label organique et ainsi retrouver une nouvelle jeunesse.

Les sous produits dérivés de ces productions pourraient rentrer dans une stratégie de renforcement de l'élevage pour l'augmentation de l'offre en protéines animales sur le marché local.

### **Propositions**

Le groupe d'initiative considère qu'il faut augmenter de façon urgente la production agricole sur une base soutenable, à la fois pour augmenter la sécurité alimentaire nationale, et aussi en vue de générer des devises par l'exportation.

En raison des contraintes connues dont :

- un relief au trois quart montagneux;
- une agriculture de montagne aux pratiques extrêmement érosives;
- les faibles moyens des agriculteurs pour l'investissement dans des pratiques soutenables;

Le groupe d'initiative préconise :

- la planification de la mise en valeur des terres de montagne sur la base des bassins et sous bassins versants;
- le rassemblement des parcelles des bassins et sous bassins versants au travers de structures foncières adéquates, propriété des actuels exploitants;
- la passation par ces structures foncières, de contrats d'exploitation à des groupes privés pour l'établissement de cultures pérennes d'exportation (vergers et café), et/ou de racines et tubercules;
- la vente de l'eau utilisée en aval pour l'irrigation, l'eau potable et l'énergie hydro-électrique. Le revenu servira à la rémunération de la fonction d'infiltration. Ce revenu sera partagé à parts égales entre la/les communes concernées, les détenteurs du foncier et les exploitants agricoles;
- le développement de produits agricoles organiques pour le marché local et l'exportation;
- l'incitation à la mise en place de fermes modèles de production organique devant servir de démonstration pour une production agricole regroupée et de qualité;
- la mise à la disposition par l'Etat ou autres organisations de support, de facilités existantes tels terres, équipements, ou autres ressources financières pour l'installation des fermes modèles;
- l'aide de l'Etat pour la mise en place de structures nationales de production/commercialisation d'intrants spécifiques à la production organique (semences, plantules, engrais organiques, biopesticides, etc.);

### **Analyse de ce qui se fait actuellement par les bailleurs de fonds**

Trois bailleurs de fonds financement des projets d'importance en Haïti : ce sont actuellement l'USAID (Projet d'Agriculture de montagne), l'Union Européenne et le FIDA.

Le Hillside Agriculture Program de l'USAID est un programme agricole sur quatre ans disposant d'une enveloppe de 35 millions de dollars. Il est exécuté par un consortium sous la direction de DAI, et interviendra au niveau de :

- l'agroforesterie avec la diffusion d'essences fruitières et de racines et tubercules de qualité (CIAT) ainsi que des interventions de reboisement (Florida University);
- l'encadrement technique (PADF);
- l'aide à la commercialisation (Fintrac).

Les zones d'intervention sont le Nord et le Sud Est.

L'Union Européenne finance à hauteur de 23 millions de dollars sur cinq ans, un Projet de soutien à l'agriculture vivrière dans le haut Plateau Central, le Sud et la Grand-Anse.

Le FIDA finance sur sept ans un Projet d'Intensification des Cultures Vivrières (PICV II) à hauteur de 25 millions de dollars pour les six communes du bas plateau Central. Ce Projet privilégie le recrutement de fournisseurs de services privés qui auront la maîtrise d'oeuvre des différents volets d'action identifiés pour le renforcement d'une filière vivrière et fruitière soutenable.

### **Actions proposées**

Le groupe d'initiative propose :

- L'établissement d'un plan d'exploitation des bassins versants;
- La sécurisation du foncier en vue d'attirer des partenaires au niveau de l'implantation de plantations pérennes de grande envergure, ainsi que d'unités de transformation et de commercialisation sur le marché local et à l'export, des produits obtenus;
- l'établissement d'un programme destiné au renforcement des différents maillons d'une filière vergers d'une part, et de production de racines et tubercules d'autre part.

Pour ce faire, il s'agira de trouver le financement pour structurer une organisation viable qui servira de table de concertation pour l'Agriculture de montagne. Cette table de concertation pourra commanditer des recherches/études techniques en vue de disséminer l'information à ses membres, et soumettre des stratégies d'action au Ministre de l'Agriculture.

Elle pourra travailler aussi à la promotion de l'agriculture organique, et aux normes et standards devant régir les maillons concernés des filières agroalimentaires de l'agriculture de montagne, ainsi que des fruits et légumes d'export.

## Annexes

## **Principaux intervenants du secteur Bio**

### **ANDAH**

#### Date de création, vision et objectif

L'Association Nationale des Agro Professionnels Haïtiens (ANDAH) est une association sans buts lucratifs, fondée en 1956. En plus des Ingénieurs agronomes qui constituent le gros de ses effectifs, elle est ouverte aux autres professions travaillant dans le monde rural dont les économistes, sociologues et ingénieurs ruraux.

La vision de l'association est de promouvoir la pratique d'une agriculture soutenable pour le bien être des populations rurales. Elle entend influencer la définition de politiques au niveau agricole, accompagner les projets de mise en œuvre, et animer des tables de concertation pour aider à la consultation la plus large possible de la population sur les enjeux du monde agricole.

#### Activités actuelles

L'ANDAH est en train de mettre en place un programme de restructuration avec l'assistance technique de l'IRAM en vue de renforcer ses fonctions de service à la profession sur le modèle des associations similaires dans le monde. L'ANDAH est aussi en train de reprendre le fonctionnement d'un observatoire sur les denrées agricoles et le coût de la vie qui avait fonctionné de 94 à 98. L'association participe aussi à la mise en place d'un comité de pilotage en vue de superviser aux côtés du Ministère du Plan les actions des ONG oeuvrant dans le domaine agricole.

L'ANDAH est en négociation avec le MARNDR pour assurer la Maîtrise d'Ouvrage Déléguée d'un Projet d'Agriculture Périurbaine devant être mené par la firme Agrisud International sur financement de la Caisse Française de Développement.

L'ANDAH enfin assurera la gestion pour compte du Programme National de Cantines Scolaires d'un programme de promotion par la réalisation d'achats locaux garantis à l'année, de la culture de la patate douce et de production de cossettes d'arbre véritable en vue de l'intégration de leurs produits transformés dans les rations.

#### Plans de développement

L'ANDAH compte apporter son soutien dans le programme pilote de mise en valeur du périmètre organique de la deuxième plaine de Petit Goave.

## **GIEDAH**

### Date de création, vision et objectif

Le Groupe d'Intérêt Économique pour le Développement de l'Agriculture en Haïti (GIEDAH) est une fédération d'associations et d'entreprises impliquées dans la filière agricole fondée en 2002 par un groupe d'initiative comprenant six entreprises et trois associations. Elle est ouverte à tout type d'association ou d'entreprises oeuvrant dans le domaine agricole.

La vision de la GIEDAH est de promouvoir les filières agricoles et leur modernisation dans le cadre de la pratique d'une agriculture soutenable.

Elle a comme objectif de se positionner comme le porte parole du monde agricole et l'interface entre ses constituants, le MARNDR et les bailleurs de fonds.

### Activités actuelles

La GIEDAH est en train de finaliser un accord de collaboration avec le MARNDR pour un partenariat de gestion dans la mise en œuvre du périmètre organique de la deuxième plaine de Petit Goave.

### Plans de développement

La GIEDAH compte établir un fond patrimonial qui lui permettra de disposer d'un secrétariat exécutif qui mettra en place une structure de services à ses membres après une étude d'identification des besoins prioritaires.

La GIEDAH s'intéresse aussi à la gestion de certains programmes de mise en œuvre agricole.

## **Fondation 73**

### Date de création, vision et objectif

Cette fondation créée en l'an 2001 a été mise sur pied par la promotion d'agronomes diplômés de la Faculté d'Agronomie et de Médecine Vétérinaire de l'année 1973. Le président de la Fondation est l'Agr. Duret, qui est aussi actuellement le Ministre de la Planification.

La fondation 73 s'est donnée comme objectif de promouvoir la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité en Haïti en intervenant soit directement, soit en appui à des initiatives d'autres partenaires engagés dans ce secteur d'activités.

### Activités actuelles

La fondation 73 compte déjà à son actif certaines initiatives dont la mise en place d'un jardin botanique sur une superficie de quatre hectares obtenus en concession de

l'Etat, qui servira à la préservation de certaines ressources naturelles en rapport avec la conservation de la biodiversité. La Fondation 73 a aussi lancé le 22 juin 2002 en collaboration avec le MARNDR et la FAMV la journée de l'agriculture Organique.

### Plans de développement

La fondation 73 se propose d'intervenir au niveau de la promotion de la pratique de l'agriculture bio au travers de conférences et séminaires, foires et expositions, dont la célébration chaque année de la journée de l'agriculture organique le 22 juin.

Elle se propose aussi de maintenir des boutiques d'intrants au niveau de la zone de Kenscoff et du Morne des Commissaires pour promouvoir l'utilisation des bio pesticides sur les cultures maraîchères en remplacement des pesticides chimiques.

## **Bio Récolte SA**

### Date de création, vision, objectifs

Cette société a été créée en 1999. Bio Récolte SA s'est donnée comme mission de supporter la filière bio du sous secteur fruits et légumes en mettant à sa disposition les ressources de la biotechnologie (micro propagation végétale et fermentation de micro organismes pour la production de champignons comestibles, de bio fertilisants et de bio pesticides).

### Activités actuelles

Bio Récolte :

- a) *Produit par la voie de la micro propagation végétale des semences de bananes et plantains, de malanga, d'igname et de pomme de terre.* Cette technique permet d'assainir ces plantes des maladies bactériennes et virales et de nématodes qui sont le lot commun des cultures à propagation végétative ; la société mène deux mandats pour compte du MARNDR, sur la propagation de plants de banane et plantains résistant au mal de la Sigatoka noire, et de production de semence commerciale de pomme de terre. Cette section de la société compte un laboratoire de micro propagation, des facilités d'acclimatation en serre, exploitées directement en partenariat en altitude (Fermathe pour la pomme de terre) et/ou en plaine (Santo dans la région métropolitaine et Port-de-Paix dans le Nord Ouest pour la banane et les plantains).
- b) *Produit des bio fertilisants, dont :*
  - *Les mycorhizes, qui sont des champignons symbiotiques qui aident à l'assimilation par les plantes des matières nutritives contenues dans le sol par les plantes. L'efficacité des mycorhizes est démontrée sur des cultures d'exportation telles les bananes et plantains, l'igname, le malanga et les piments.*

- A développé une production pilote de *vermicompost* en vue de fournir une alternative à l'usage des engrais chimiques. Les vers de terre sont alimentés exclusivement à partir de déchets cellulosiques (déchets de cartons), ce qui garantit la production organique qu'elle vise à soutenir contre la présence de métaux lourds dans le vermicompost qui sera produit. Les efforts de collecte du promoteur de Bio Récolte SA lui ont permis de disposer à fin 2002 d'un stock de 4,000 TM de balles de cartons compactées entreposés à Drouillard.
- c) *Produits des bio pesticides* dont :
- *le Bacillus thuringiensis* contre les larves de lépidoptères ;
  - *les champignons entomopathogènes Beauveria bassiana, e Métrarhizium anisopliae* utilisés contre les larves de coléoptères du sol dans des cultures comme la banane, l'igname ou le malanga ;
  - *le Verticillum lecanii*, utilisé contre la mouche blanche qui attaque en général les cultures maraîchères ;
- d) Produit l'inoculum de champignons gourmets tels le shiitake, la pleurote et le volvariella, et mène aussi des essais pour la maîtrise de la production du champignon local appelé djondjon. Produit et commercialise la pleurote dans ses facilités à Fermathe.
- e) Assure la représentation et la diffusion de la semence de papaye Maradol Roja (bientôt la production de la semence) dont l'écoulement est réalisé par la firme mexicaine Semilla del Caribe, mais qui est développée à INIVIT, Cuba.
- f) Contribue à la réflexion stratégique pour l'implantation d'une filière de produits organiques à l'exportation au travers de négociations menées avec le MARNDR, le GIEDAH, l'ANDAH, ARCA, la Fondation Vincent et l'Université Notre Dame.

Bio Récolte SA a beaucoup investi dans la formation de son personnel avec des supports de programmes de l'UE pour l'implantation de ses sections de micropropagation végétale (EBAS 001), de production de champignons comestibles (Cariforum), de bio fertilisants et de bio pesticides (EBAS 011) ; en plus d'un staff local hautement qualifié, l'entreprise recrute périodiquement pour des missions de moyen terme des cadres de haut niveau au sein de l'institut de recherches INIVIT à Cuba.

#### Plans de développement

Bio Récolte SA compte établir dans le courant de l'année 2003 des champs de tubérisation pour la pomme de terre dans la zone de Kenscoff, et d'igname en partenariat avec d'autres opérateurs dans la Grand Anse, le Nord et le Sud Est.

**ARCA**

Cette firme est dirigée par madame Anne Rose Schoen Durocher, une allemande établie en Haïti. Elle représente la firme BCS OKO Garantie SA qui dispose de 90% du marché de la certification organique en République Dominicaine, ce pays maîtrisant par ailleurs 80% de la production de banane organique écoulée en Europe.

**PROBIO**

Ce groupe d'initiative comprend Bio Récolte SA, Alternative Inc et JMB SA. Il compte se dédier à la production organique de banane et plantains, d'igname, de piments et de limette sur une superficie d'environ 1,000 ha dans Nord. Il envisage un partenariat avec la SAVID SA qui est le plus grand exportateur de banane organique en RD.

Il compte aussi participer à la mise en valeur sous format organique du bassin versant de la deuxième plaine de Petit Goave (banane et plantains, papaye).

**Liste des adresses d'accès internet des documents cités**

Recent growth patterns in the US organic food markets :  
<http://www.ers.usda.gov/publications/aib777/aib777.pdf>

**Liste des entreprises importatrices d'huiles essentielles biologiques enregistrées  
au 30 septembre 2002 comme membres de l'Organic Trade Association (OTA).**

Organic Trade Association  
60 Wells Street P.O. Box 547  
Greenfield, MA 01302 USA  
Phone: + (413) 774-7511 Fax: + (413) 774-6432  
Email: [info@ota.com](mailto:info@ota.com)

ForestTrade, Inc  
Sylvia Blanchet, Vice President  
41 Spring Tree Road  
Brattleboro, VT 05301-9167  
Phone: (802) 257-9157 ext. 1 Fax: (802) 257-7619  
e-mail: [forestrade@forestrade.com](mailto:forestrade@forestrade.com)  
web site: <http://www.forestrade.com>

**Herb trade**

Rich Mason, Sales & Marketing  
305 Craneway Street  
Port Newark, NJ 07114  
Phone: (973) 817-8500 Fax: (973) 817-8529  
e-mail: [info@organicherbtrade.com](mailto:info@organicherbtrade.com)  
web site: <http://www.organicherbtrade.com>

**Organic Ingredients**

Greg Hill, Director of Sales  
335 Spreckels Drive  
Aptos, CA 95003-3952  
Phone: (831) 685-6506 Fax: (831) 685-6828  
e-mail: [info@organic-ingredients.com](mailto:info@organic-ingredients.com)  
web site: <http://www.organic-ingredients.com>

**Spruce Foods, inc**

Robert Breen, President  
3455 West Sparks Trail  
Prescott, AZ 86305-8885  
Phone: (928) 443-1994 Fax: (928) 443-9216  
e-mail: [bobbreen@sprucefoods.com](mailto:bobbreen@sprucefoods.com)

**Chestnut & Bay Natural Soaps & Essentials, LLC**

Tara Bukowsky, R.N., President/CEO  
4904 Elk Creek Drive  
Solo, MO 65564  
Phone: (417) 962-4923 Fax: (417) 962-4924  
e-mail: [info@chestnutandbay.com](mailto:info@chestnutandbay.com)  
web site: <http://www.chestnutandbay.com>

**Desert Whale jojoba Company**

Soraya Rhode, Secretary/Treasurer  
P.O. Box 41594  
Tucson, AZ 85717-1594  
Phone: (520) 882-4195 Fax: (520) 882-7821  
e-mail: [webmaster@desertwhale.com](mailto:webmaster@desertwhale.com)  
web site: <http://www.desertwhale.com>

**Nature's Life**

Karl Riedel  
7180 Lampson Avenue  
Garden Grove, CA 92641-3914  
Phone: (714) 379-6500 Fax: (714) 379-6501  
e-mail: [kriedel@natlife.com](mailto:kriedel@natlife.com)  
web site: <http://www.natlife.com>

**Jus d'agrumes non concentré****Beta Pure Foods**

Nate Morr, Vice President  
335 Spreckels Drive, Suite D  
Aptos, CA 95003-3952  
Phone: (831) 685-6565 Fax: (831) 685-6569  
e-mail: [nate@betapure.com](mailto:nate@betapure.com)  
web site: <http://www.betapure.com>

**Horizon Organic Dairy, Inc**

Joe Jackson, Sales  
6311 Horizon Lane  
Longmont, CO 80503-7176  
Phone: (303) 530-2711 ext. 131 Fax: (303) 530-6934  
e-mail: [joej@horizonorganic.com](mailto:joej@horizonorganic.com)  
web site: <http://www.horizonorganic.com>

**McLean Marketing, Inc.**

Matt McLean, President  
P.O. Box 120389  
Clermont, FL 34712-0389  
Phone: (352) 394-8737 Fax: (352) 394-1003  
e-mail: [matt@unclematts.com](mailto:matt@unclematts.com)  
web site: <http://www.unclematts.com>

**Citrus Service, Inc.**

Charles Roper  
120 S. Dillard St.  
Winter Garden, FL 34787  
Phone: (407) 656-3233 Fax: (407) 656-4999  
e-mail: [croper@iag.net](mailto:croper@iag.net)

**Parman Kendall Corporation**

Hal Kendall, President  
P.O. Box 157  
Goulds, FL 33170  
Phone: (305) 258-1628 Fax: (305) 258-2445  
e-mail: [sales@kendallcitrus.com](mailto:sales@kendallcitrus.com)

**Pavich Family Farms**

John Lazopoulos, Director, Sales & Marketing  
3651 Pegasus Drive, Suite 101  
Bakersfield, CA 93380  
Phone: (661) 391-1000 Fax: (661) 391-1019  
e-mail: [pavich@pavich.com](mailto:pavich@pavich.com)  
web site: <http://www.pavich.com>

**Vero-Best Organic Farms**

Kevin Spooner, Sales Manager  
2605 82nd Avenue  
Vero Beach, FL 32966  
Phone: (561) 562-2281 Fax: (561) 778-3702  
e-mail: [vero-best@gate.net](mailto:vero-best@gate.net)  
web site: <http://www.vero-best.com>

## **Bibliographie**

Les marchés mondiaux des fruits et légumes biologiques, opportunités pour les pays en développement dans la production et l'exportations de produits horticoles biologiques, CCI, CTA, FAO, Rome 2001.

Etude de faisabilité du Projet d'Appui à l'Agriculture péri urbaine de Port-au-Prince, IRAM, 2001.

Commodity development in Latin America and the Caribbean Region, Workshop proceedings, 15 - 19 September 1997. Caracas, Venezuela.

ABC de la agricultura dominicana, Helvetas, mayo de 2001.

Diagnostico abreviado sobre la situacion de la agricultura organica en la Republica Dominicana, Helvetas – ADAO (Asociacion Dominicana de Agricultura organica), Santo Domingo, RD, noviembre 1999.

Organic/environmentally friendly banana production, proceedings of a workshop held at EARTH, Guacimo, Costa Rica – 27 – 29 July 1998, INIBAP, Rosales, Tripon and Cerna, editors.

Organic banana 2000 : towards an organic banana initiative in the Caribbean, report of the international workshop on the production and the marketing of organic bananas by smallholder farmers, 31 october – 4 november 1999, Santo Domingo, RD, INIBAP, Holderness, Sharrock, Frison and Kairo, editors.

## Membres de la table Ronde sur l'Agriculture Organique :

### **Institutions et Organisations Internationales :**

#### **FAO**

Food and Agriculture Organization of the United Nations  
Italy, [□www.fao.org](http://www.fao.org)

#### **ITC**

International Trade Centre  
Switzerland, [□www.intracen.org](http://www.intracen.org)

#### **CDI**<sup>25</sup>

Centre for the Development of Enterprise  
Belgium, [□www.cdi.be](http://www.cdi.be)

#### **IFOAM**

International Federation of Organic Agriculture Movements  
Germany, [□www.ifoam.org](http://www.ifoam.org)

### **Institutions et Organisations nationales :**

#### **Scanagri**

Development Consulting Group  
Denmark, [□www.scanagri.dk](http://www.scanagri.dk)

#### **Sida**

Swedish International Development Cooperation Agency  
Sweden, [□www.sida.se](http://www.sida.se)

#### **FiBL Switzerland**

Research institute of organic agriculture  
Switzerland, [□www.fibl.ch](http://www.fibl.ch)

#### **CBI**

Centre for the Promotion of Imports from developing countries  
The Netherlands, [□www.cbi.nl](http://www.cbi.nl)

#### **GTZ**

Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit GmbH  
Germany, [□www.gtz.de](http://www.gtz.de)

---

<sup>25</sup> Le CDI apporte une aide technique et financière directe aux entreprises, appuie leur participation à des foires et salons professionnels, et peut être appelé aussi à l'encadrement du paysannat et du personnel de transformation.

## Informations sur les normes de certification

### Certification : ISO-Guide 65

En agriculture biologique les exploitations, les entreprises de transformation, d'importation et d'exportation font l'objet d'inspections réalisées par les organismes de contrôle ou de certification. Si les conditions requises sont remplies, ces organismes les déclarent, en toute impartialité, conformes aux lois (par exemple, Règlement CEE n° 2092/91) ou aux directives de droit privé des associations de producteurs pour l'agriculture biologique (= certification).

### Équivalence internationale

Le commerce international des produits biologiques doit donc résoudre le problème de l'équivalence mondiale des règlements et des procédés appliqués pour l'inspection et pour la certification.

Ainsi, s'agissant des dispositions légales de l'agriculture biologique, le règlement CEE No 2092/91 de l'**Union européenne** exige, hors de l'espace économique de l'Union européenne, c'est à dire dans les « pays tiers », une **équivalence** entre les règles de production et ses dispositions. Le contrôle de l'équivalence revient à la Commission de l'UE en ce qui concerne la liste des pays tiers, et aux autorités nationales de l'UE, compétentes en agriculture biologique, pour ce qui est de la procédure d'autorisation d'importation.

Aux Etats Unis l'accréditation des organismes de contrôle ou de certification des pays étrangers dépend du Ministère de l'Agriculture des États-Unis (USDA).

Au Japon un accord bilatéral avec le gouvernement du pays tiers est requis pour l'accréditation. Les organismes de contrôle ou de certification dans les pays étrangers doivent être reconnus par le Japon.

### Accréditation

Dans ce domaine légalement réglementé, l'équivalence des résultats de certification s'obtient par le respect des dispositions du Guide ISO 65 ou de l'EN 45011. Dans **la zone européenne**, les inspections sont réalisées par des organismes d'accréditations réunis au niveau international dans le « International Accreditation Forum » IAF (Forum International d'Accréditation) et/ou au niveau européen dans la « European Accreditation » EA (Coopération européenne d'accréditation).

Plusieurs organismes d'accréditation de l'EA ont déjà approuvé des organismes de certification qui contrôlent les produits biologiques dans des pays tiers.

### Normes des associations de producteurs

Outre le respect des dispositions légales, les offreurs de produits biologiques peuvent signer des contrats de licence pour l'utilisation de marques commerciales avec des

associations de producteurs dont les directives sont, en partie, plus sévères que les dispositions légales. Normalement, l'offreur doit payer des droits de licence à l'association pour l'usage de la marque commerciale. Dans ce cas non seulement les dispositions légales mais aussi les directives de l'association doivent être contrôlées.

Pour le secteur privé, la « Fédération Internationale des Mouvements d'Agriculture Biologique » (IFOAM) a établi le **système d'accréditation IFOAM** qui évalue, entre autres, dans quelle mesure les réglementations nationales pour l'agriculture biologique correspondent aux directives d'IFOAM. Ce programme d'accréditation est administré par l' « International Organic Accreditation Service » (IOAS) (Service international d'accréditation).

## Procédures d'inspection

De même que pour les directives sur l'agriculture biologique, l'équivalence des procédures d'inspection et de certification (système de certification) doit être garantie au niveau international.

Les **normes internationales** Guide ISO 65 et EN 45011 décrivent les exigences que les organismes de contrôle ou de certification doivent respecter pour établir cette équivalence. Le Guide ISO 65 a été élaborée grâce à une consultation mondiale menée par l' « Organisation Internationale de Normalisation (ISO) ». Les normes européennes (EN) telles que l'EN 45011 sont des produits des institutions européennes de normalisation : Le Comité européen de normalisation (CEN) et le Comité européen de normalisation électrotechnique (CENELEC).

Le Guide ISO 65 et l'EN 45011 sont textuellement identiques. Les deux normes décrivent les « exigences générales auxquelles doit satisfaire toute tierce partie gérant un système de certification de produits pour être reconnue compétente et fiable ».

Un **système de certification** se fonde sur des normes techniques. En agriculture biologique, ces normes techniques peuvent être des règlements légaux (par exemple, le règlement CEE No 2092/91) ou des directives de droit privé (directives des associations de producteurs). Ces normes techniques fixent les conditions qu'un produit doit remplir pour être certifié. Dans le cadre des inspections, on vérifie l'application des normes techniques et si elle est satisfaisante, l'organisme de contrôle ou de certification octroie le certificat.

Selon le Guide ISO 65 ou l'EN 45011 tous les systèmes de certification de produits d'un organisme doivent être gérés dans le cadre d'un **système qualité** standardisé. Le Guide ISO 65 et l'EN 45011 décrivent les éléments d'un tel système comme, par exemple, les exigences en matière de structure et de fonctionnement de l'organisation, de personnel, de déroulement formel de la procédure de certification, de documentation et de garantie de la confidentialité dans un organisme de contrôle ou de certification.

La compétence technique et le système qualité d'un organisme de contrôle sont évalués par un organisme externe (= audit et accréditation).

## Mise en pratique

Selon le texte officiel du Règlement (CEE) sur l'agriculture biologique, les organismes de contrôle agréés dans l'Union européenne, devaient remplir les conditions du Guide ISO 65 ou de l'EN 45011 à partir du 1er janvier 1998 pour pouvoir délivrer des certificats dans le marché intérieur européen. Le contrôle des exigences par les organismes de contrôle a été mis en pratique par les États membres de l'UE de différentes manières. Alors que certains États de l'Union européenne, comme la France, les Pays Bas et l'Autriche, exigeaient une évaluation des organismes de contrôle par des organismes d'accréditation officiellement habilités, dans d'autres pays, comme c'est le cas en Allemagne et au Royaume Uni, l'expertise nécessaire est mise en oeuvre par les autorités compétentes.

Le contrôle des organismes de contrôle agréés dans l'Union européenne a été achevé dans les délais fixés. Les organismes reconnus ont été enregistrés à Bruxelles et une liste des organismes de contrôle actifs en agriculture biologique a été publiée dans le Journal officiel de l'UE.

En décembre 1997, un petit groupe de travail du Conseil de l'UE a établi que même les organismes de contrôle actifs dans les **pays tiers** devaient remplir les exigences du Guide ISO 65.

Les organismes de contrôle actifs dans les pays tiers doivent démontrer aux autorités compétentes de l'UE, qu'ils appliquent le Guide ISO 65.

Cela peut s'établir de différentes manières.

- **Option 1**

D'après l'Option 1, une accréditation formelle par un organisme d'accréditation, membre des organisations de coordination tels que l'« International Accreditation Forum (IAF) » (Forum international d'accréditation) ou l'« European Co-operation for Accreditation (EA) » (Coopération européenne d'accréditation) est possible.

Plusieurs organismes d'accréditation EA sont en activités dans des pays tiers.

- **Option 2**

La supervision peut être réalisée aussi par une autorité compétente dans le pays tiers.

- **Option 3**

La supervision est exercée par le biais de consultants indépendants ou par l'autorité compétente de l'UE pour l'agriculture biologique.

## Evaluation des organismes de certification par des experts

Dans les trois options, les auditeurs doivent réaliser une évaluation de l'organisme de contrôle actif dans le pays tiers. La qualification d'auditeur doit répondre aux conditions suivantes :

- Expérience pratique et théorique sur l'équivalence de la mise en pratique du Règlement (CEE);
- Participation à un cours de formation sur le Guide ISO 65 /EN 45011 donné par un organisme d'accréditation, membre de l'EA ou d'IA ;
- Preuve de l'indépendance de l'expert par rapport à l'organisme de contrôle soumis à l'audit et les opérateurs certifiés par celui-ci;
- Limite de compétences : Ni l'expert agréé ni les entreprises ou organismes qui d'une manière ou d'autre ont un rapport avec lui peuvent offrir le service d'Inspection et certification dans l'agriculture biologique, ou des services d'assistance technique dans les pays et les régions où il travaille.

### **Agrément des organismes de certification**

Les organismes de contrôle actifs dans les pays tiers ont réagi de manière différente à la nouvelle exigence de la Commission.

Plusieurs organismes de contrôle ont demandé une accréditation conformément à **l'option 1**. Jusqu'ici ce service est fourni surtout par les organismes d'accréditation suivants : la « Deutsches Akkreditierungssystem Prüfwesen (DAP) » (en Allemagne) et « Raad vor Accreditatie (RVA) » (aux Pays-Bas).

Aux États-Unis, le Ministère de l'Agriculture (United States Department of Agriculture - USDA) s'efforce de fournir aux organismes de contrôle américains le savoir-faire technique pour accomplir le Guide ISO 65 ou EN 45011. En 1999, l'USDA a réalisé deux cours de formation professionnelle: l'un à Washington en 20 avril et l'autre à Denver, Colorado, en mai 6. L'USDA réalise également l'évaluation des organismes de contrôle selon **l'option 2**.

D'autres organismes de contrôle actifs dans les pays tiers ont choisi **l'option 3** (auditeur et autorité compétente de l'UE). Pour l'option 3, il reste toutefois à clarifier si cette solution est acceptée par tous les États membres de l'UE. Jusqu'à présent, les Pays-Bas en particulier rejetaient strictement cette option. Néanmoins, en avril 1999, le Ministère de l'agriculture néerlandais a communiqué que cette option serait acceptée pour une période transitoire expirant en 2001. Les auditeurs actifs dans les pays tiers offrent leurs services par l'intermédiaire d'une association d'experts (par exemple, la « Verein zur Begutachtung von Prüfstellen (VBP) » en Allemagne et l'« International Organic Accreditation Service (IOAS) » aux États-Unis) ou comme experts indépendants.

### **Répercussion**

Le développement et la mise en oeuvre d'un système qualité (système SQ) selon le Guide ISO 65/ EN 45011 exigent un travail considérable.

En ce qui concerne le **développement**, il est indispensable de créer premièrement, les conditions de structure (par exemple, la structure organisationnelle, des ressources humaines). La documentation déjà existante dans un organisme de contrôle doit être examinée, classée et saisie, les manuels nécessaires élaborés.

Si l'organisme de contrôle n'a aucune connaissance de base en SQ, la réalisation nécessaire de cours sur ce thème représentera des frais supplémentaires.

La **mise en œuvre** du système, dans l'organisme de certification, implique également des frais considérables, aussi est-il nécessaire de dégager des fonds à cet effet pour le responsable de qualité.

### **Gestion de qualité positive**

Toutefois, après la mise en œuvre du système, il existe de nombreuses possibilités de réaliser des **économies**. Cela suppose la connaissance et l'assimilation de l'idée fondamentale des normes relatives à la qualité. Le Guide ISO 65 et l'EN 45011 servent d'instruments dynamiques pour améliorer la qualité avec le concours de tout le personnel. Les organismes de contrôle de l'UE actif au niveau international ont certains avantages concurrentiels par rapport aux organismes de contrôle locaux installés dans les pays tiers, puisqu'ils ont déjà l'expérience de l'adaptation de l'EN 45011. D'un autre côté, ces organismes de contrôle de l'UE sont maintenant également soumis à une procédure d'audit pour leur activité dans les pays tiers.

Les exigences du Guide ISO 65 ou de la norme EN 45011 compliqueront, à l'avenir, la constitution de nouveaux organismes de contrôle dans les pays en voie de développement. La raison principale de ce problème est le manque d'information sur les exigences en constant changement du marché de l'UE.

### **Certification : Organismes d'accréditation**

Si des produits biologiques doivent être importés dans l'Union européenne, une accréditation (reconnaissance par un organisme de certification) doit établir que l'organisme de certification du pays d'origine remplit les conditions requises par le Guide ISO 65/EN 45011. Il existe trois possibilités pour cela :

- **Accréditation** (Option 1)

Un organisme d'accréditation, membre du « International Accreditation Forum » (IAF) (Forum international d'accréditation) et/ou de la « European Co-operation for Accreditation » (EA) (Coopération européenne d'accréditation) vérifie si l'organisme de certification respecte les normes.

- **Evaluation réalisée par une autorité compétente** (Option 2)

Une autorité compétente dans le pays tiers contrôle l'organisme de certification.

**Evaluation (Option 3)**

Un expert indépendant suivi par une autorité européenne compétente en agriculture biologique évalue l'organisme de certification.

## **Liste d'organismes d'accréditation et d'experts travaillant dans le domaine de l'agriculture biologique**

### **Organisme d'accréditation (Option 1)**

#### **Bundesministerium für Wirtschaft und Arbeit, BMWA**

Dept. IV/9, Landstrasser Hauptstrasse 55-57, AT-1031 Vienne, Autriche

Tel : (+43) 1 71100 8248, Fax : (+43) 1 71100 8399

E-mail : [guenter.friers@bmwa.gv.at](mailto:guenter.friers@bmwa.gv.at)

Site internet : [□www.bmwa.gv.at](http://www.bmwa.gv.at)

Correspondant : Günter Friers

Comité Français d'Accréditation, COFRAC

37, Rue de Lyon, FR-75012 Paris, France

Tel : (+33) 1 4468 8244, Fax : (+33) 1 4468 8221

E-mail : [information@cofrac.fr](mailto:information@cofrac.fr)

Site internet : [□www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

Correspondant : Patrick Reposeur

#### **Deutsches Akkreditierungssystem Prüfwesen, DAP**

Agastr. 24, Geb. R 2, D- Berlin, Allemagne

Tel : (+49) 30 67 05 9110, Fax : (+49) 30 67 05 9115

E-mail : [goebel@dap.de](mailto:goebel@dap.de)

Site internet : [□www.dap.de](http://www.dap.de)

Correspondant : Uwe Göbel

#### **Sistema Nazionale per l'Accreditamento degli Organismi di Certificazione, SINCERT**

Via Saccardo 9, IT-20134 Milan, Italie

Tel : (+39) 02 2100961, Fax : (+39) 02 21009637

E-mail : [sincert@mclink.it](mailto:sincert@mclink.it)

Site internet : [□www.sincert.it](http://www.sincert.it)

Correspondant : Roberto Perissi

#### **Raad voor Accreditatie, RvA**

Postbus 2768, NL-3500 GT Utrecht, Pays Bas

Tel : (+31) 30 239 4500, Fax : (+31) 30 239 4539

E-mail : [postmaster@rva.nl](mailto:postmaster@rva.nl)

Site internet : [□www.rva.nl](http://www.rva.nl)

Correspondant : Peter Van de Leemput

**Schweizerische Akkreditierungsstelle, SAS**

Lindenweg 50, CH-3003 Bern Wabern, Suisse  
Tel : (+41) 31 323 3520, Fax : (+41) 31 323 3510  
E-mail : [sasmaster@metas.ch](mailto:sasmaster@metas.ch)  
Site internet : [www.sas.ch](http://www.sas.ch)

Correspondant : Hanspeter Ischi

**The International Organic Accreditation Services Inc., IOAS**

Suite #15, 118½ 1st Ave. South, Jamestown, N.D. 58401, USA  
Tel : (+1) 701 252 4070, Fax : (+1) 701 252 4124  
E-mail : [ioas@csicable.net](mailto:ioas@csicable.net)  
Site internet : [www.ifoam.org/accredit/](http://www.ifoam.org/accredit/)

Correspondant : Ken Commins

**Evaluation Services**

Brahmsstraße 4, D-37085 Göttingen, Allemagne  
Tel : (+49) 171 4405678, Fax : (+49) 551 5374 75  
E-mail : [Jochen.Neuendorff@gfrs.de](mailto:Jochen.Neuendorff@gfrs.de)

Correspondant : Dr. Jochen Neuendorff

**Verein zur Begutachtung von Prüfstellen**

Röntgenstr. 38, D- Heidelberg, Allemagne  
Tel : (+49) 6221 30 10 36, Fax : (+49) 6221 30 10 37  
E-mail : [choickel@aol.com](mailto:choickel@aol.com)

Correspondant : Cornelia Hoickel

## **Superficies consacrées à l'agriculture biologique dans le monde**

L'agriculture biologique est pratiquée dans presque tous les pays du monde, sa part ne cessant de croître en termes de superficie agricole totale et nombre d'exploitations. En 1999, la superficie agricole mondiale consacrée au mode de production biologique était estimée à environ 15.8 millions d'ha. Avec 3.8 millions d'ha de superficie, l'UE se classe en deuxième position derrière l'Océanie (7.6 millions d'ha), et avant l'Amérique latine (3.2 millions d'ha) l'Amérique du Nord (1.1 millions d'ha) et l'Afrique (0.02 millions d'ha).

Dans l'UE des quinze, la superficie agricole certifiée biologique ou en conversion est passée de 3.3 millions d'ha en 1999 à 3.8 millions d'ha, soit 3% de la SAU. Ces exploitations étaient au nombre de 120,000 en 1999 avec une superficie agricole utile moyenne de 27 ha contre 18 ha pour l'agriculture conventionnelle. Les céréales représentent 83% de la superficie arable biologique, les graines oléagineuses et les légumes à cosse 7% et les racines fourragères près de 2%.

Le cheptel des vaches laitières certifiées biologiques s'élevait en 1998 à 280,000 vaches laitières, soit 1.3% du cheptel total avec en tête de liste l'Autriche, le Danemark et la Suède. Les autres bovins certifiés biologiques (principalement des vaches allaitantes) s'élevaient à un demi million de têtes de bétail, soit 0.65% du cheptel total.

En 1998, le nombre de porcs certifiés s'élevaient à 230 000, soit 0.2% du cheptel total, ce qui est dû aux coûts plus élevés de l'élevage porcin biologique.

Le nombre de volailles certifiés biologiques s'élevaient en 1998 à 7 millions, la France se classant en première position avec 4.6 millions d'animaux.

Le nombre d'ovins et de caprins certifiés biologiques s'élevaient en 1998 à 0.4 millions d'animaux, soit 0.4% du cheptel total.

En 1998, le nombre de transformateurs de produits biologiques agréés de l'UE dépassait 11000, ce qui représente une hausse de 50% par rapport à 1997. L'éventail des transformateurs s'étend des petites boulangeries familiales aux grandes entreprises. La France, l'Allemagne et l'Italie comptent le plus grand nombre de transformateurs.

En 1998, il existait 500 importateurs agréés de produits biologiques dans l'UE.

## **Le marché des produits biologiques**

En 1997, le marché des produits biologiques de l'UE représentait 6 milliards d'Euros, l'Allemagne étant le principal marché en valeur absolue (2 milliards d'Euros), suivie de l'Italie (1 milliard d'Euros) et de la France (0.8 milliard d'Euros). Les estimations pour l'année 2000 tablent sur un chiffre supérieur à 10 milliards d'Euros pour une production agricole totale de l'UE de 240 milliards d'Euros. Les USA représentaient un marché de 9 milliards de dollars pour les produits biologiques agricoles.

## Les aides à l'agriculture biologique

Selon le dernier règlement 1257/99 de l'UE, les limites supérieures des primes accordées à l'agriculture sont fixées à 600 Euros pour les cultures annuelles, 900 Euros/ha pour les cultures pérennes et 450 Euros/ha pour les autres usages agricoles. De la superficie totale subventionnée, la part des superficies consacrées à l'agriculture biologique a atteint une moyenne de 6.5% en 1998. Pour certains états membres, les pourcentages sont vraiment très élevés : Danemark (53%), Belgique (43%) et Italie (20%). Au niveau de l'UE – 15 en 1998, les programmes agro environnementaux couvraient 73% de la totalité de superficie consacrée à l'agriculture biologique.

Le nombre d'exploitations biologiques soutenues par des programmes agro environnementaux représentait 85 000 entreprises en 1998, soit 88% du total des exploitations biologiques.